Nations Unies

S/PV.6494 (Resumption 1)



Conseil de sécurité

Soixante-sixième année

Provisoire

6494e séance

Jeudi 10 mars 2011, à 15 heures
New York

Président :	M. Wang Min	(Chine)
Membres :	Afrique du Sud	M. Crowley
	Allemagne	M. Roessel
	Bosnie-Herzégovine	M. Durmić
	Brésil	M. Fernandes
	Colombie	M. Alzate
	États-Unis d'Amérique	M. Donegan
	Fédération de Russie	M. Kravchenko
	France	M. Suquet
	Gabon	Mme Ngyema Ndong
	Inde	M. Vinay Kumar
	Liban	M. Ramadan
	Nigéria	M. Adamu
	Portugal	M. Vaz Patto
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Mme Rickett

Ordre du jour

La situation en Somalie

Stratégie d'ensemble pour réaliser la paix et la sécurité en Somalie

Lettre datée du 3 mars 2011, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Chine auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2011/114)

11-25879 (F)





La séance est reprise à 15 h 10.

Le Président (*parle en chinois*) : Je rappelle à tous les orateurs qu'ils sont priés de limiter la durée de leur déclaration à quatre minutes maximum afin que le Conseil puisse mener ses travaux avec toute l'efficacité voulue.

Je donne maintenant la parole au représentant de l'Indonésie.

M. Kleib (Indonésie) (*parle en anglais*) : Je voudrais, pour commencer, vous remercier sincèrement, Monsieur le Président, d'avoir convoqué ce débat public sur la situation en Somalie. Avant de poursuivre, je tiens à adresser nos sincères condoléances aux familles endeuillées des soldats de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) qui ont été tués lors des dernières déplorables attaques.

Deux décennies de conflit violent ont brisé les rêves et la vie des Somaliens innocents, jeunes et vieux, hommes, femmes et enfants. Un enfant né en Somalie il y a 20 ans, qui y a passé toute son enfance, n'est probablement pas en mesure d'envisager une vie différente, une vie paisible. La liste des doléances est certes longue. Les nombreuses réunions internationales tenues sur le sujet, dont celle-ci, abondent en références de ce type. D'autres seront organisées dans les prochains mois et les prochaines années. Mais la présente séance doit être déterminante, en permettant d'accélérer la fin du conflit et le retour à la normale en Somalie. À cet égard, toute la valeur ajoutée que nous apporterons, nécessairement sur le plan stratégique, sera décisive.

Le rapport est on ne peut plus clair sur la multiplicité des sources d'instabilité. La situation, comme le préconise à juste titre le rapport, appelle la mise en œuvre d'une stratégie globale qui permette de remédier aux problèmes sociaux, politiques, économiques et de sécurité en Somalie.

Toutefois, pour que des progrès substantiels puissent être réalisés, il doit exister avant toute chose une volonté politique sincère et vigoureuse chez tous les acteurs concernés, à l'intérieur comme à l'extérieur de la Somalie. Consacrer du temps et des ressources, nécessairement limitées, au règlement de cette question a été jusqu'à présent l'option que nous avons choisie dans le cadre de notre travail. Peu de progrès ont hélas été enregistrés.

Le Conseil devra peut-être également réfléchir à la stratégie fondamentale qu'il a suivie et se demander s'il n'a pas négligé des aspects clefs du processus de paix, qui n'a pas donné les résultats tangibles espérés. Le rapport recommandait que la rédaction de la constitution soit un processus participatif et corresponde aux objectifs de la transition politique. Même si nous sommes favorables à cette démarche, nous pensons toutefois que la constitution devrait également refléter les vœux de la société et des parties prenantes, ainsi que la diversité culturelle du pays.

L'Indonésie est profondément préoccupée par la sécurité et le bien-être du peuple somalien. La crise humanitaire, aggravée par la sécheresse qui sévit actuellement, a entraîné des souffrances supplémentaires pour la population, dont une grande partie est déplacée à l'intérieur du pays. Il est également préoccupant de noter qu'en plus des menaces contre les vies humaines à l'intérieur de la Somalie, dont le terrorisme, les menaces qui existent au large de ses côtes demeurent très graves. Pour que le conflit interne soit réglé, il faut des institutions locales solides, capables de relever les défis inhérents à l'administration d'un pays aussi vaste et hétérogène que la Somalie. La mise en place d'institutions locales efficaces est cruciale pour créer une Somalie viable et pacifique. Nous pensons que cette démarche peut permettre au Gouvernement de reprendre son contrôle sur le pays.

Nous partageons l'avis selon lequel la question de la piraterie au large des côtes somaliennes n'est pas un problème isolé. C'est une extension de l'instabilité continue qui règne en Somalie. Cependant, le problème de la piraterie, qui a des incidences importantes au-delà des frontières nationales, ne doit pas non plus être envisagé uniquement sous l'angle de la sécurité. Nous devons accepter le fait que beaucoup de ceux qui se livrent à la piraterie sont économiquement marginalisés et n'ont pas d'autre option viable. Par conséquent, même si nous remercions le Secrétaire général de son rapport, nous attendons également avec intérêt un rapport plus complet qui examinera à fond les difficultés économiques auxquelles se heurte la société. Déployer des troupes et des forces navales peut être une solution, mais il ne s'agirait que d'une solution à court terme. Une solution globale devrait prévoir des possibilités de trouver d'autres moyens de subsistance pour les pirates.

L'Indonésie félicite l'Union africaine pour le rôle de chef de file qu'elle a joué en déployant sa mission en Somalie (AMISOM) et les pays qui fournissent des contingents et des effectifs de police à cette mission. Au même titre que les autres opérations de maintien de la paix autorisées par le Conseil de sécurité, l'AMISOM doit être dotée des ressources et du matériel nécessaires, d'une façon adéquate et prévisible. Le Conseil de sécurité doit trouver les moyens de remédier à cette situation précaire. Il doit agir avec détermination. L'AMISOM doit devenir le noyau d'une future force de maintien de la paix des Nations Unies en Somalie. Par conséquent, il convient d'appuyer la mise en œuvre d'une approche progressive. L'AMISOM agit en notre nom. Il incombe à la communauté internationale, en particulier au Conseil de sécurité, d'honorer ses engagements à l'égard de l'AMISOM. Nous devons répondre favorablement aux requêtes de l'Union africaine.

Pour terminer, je voudrais féliciter le personnel des Nations Unies, l'Union africaine, les organisations humanitaires et les autres partenaires qui ont persévéré et poursuivi leurs activités en Somalie en dépit des conditions de sécurité difficiles. Je tiens également à souligner qu'il appartient désormais au Gouvernement fédéral de transition d'aider la Somalie à relever ses nombreux défis, et ce maintenant et non plus tard. La Somalie, avec l'aide de la communauté internationale, doit continuer d'avancer sur la voie de la paix, de la sécurité, de la démocratie et de la prospérité, conformément aux vœux des citoyens somaliens.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Japon.

M. Nishida (Japon) (*parle en anglais*) : Je voudrais me joindre aux orateurs qui m'ont précédé pour remercier le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon; le Premier Ministre du Gouvernement fédéral de transition de la Somalie, M. Mohamed; et le Représentant spécial du Président de la Commission de l'Union africaine pour la Somalie, M. Diarra, de leur présence ici aujourd'hui et de leurs déclarations.

Le Japon se félicite de l'organisation de ce débat public au moment opportun, un débat qui nous donne une excellente occasion de discuter de la situation en Somalie à ce stade important, moins de six mois avant l'expiration du mandat du Gouvernement fédéral de transition.

Le Japon est profondément préoccupé par la lenteur des progrès du processus politique, en particulier par les retards dans le processus constitutionnel et la récente déclaration du Gouvernement du Puntland qu'il suspendait sa coopération avec le Gouvernement fédéral de transition. Nous voudrions nous associer aux autres orateurs pour exhorter le Gouvernement fédéral de transition à aborder effectivement les tâches politiques restantes avant la fin de la période de transition, y compris l'élaboration d'une constitution somalienne et des consultations sans exclusive avec tous les groupes politiques du Puntland et du Somaliland, ainsi qu'avec d'autres clans.

En Somalie, le problème majeur réside dans l'interdépendance de multiples questions critiques – à savoir le processus politique, la sécurité, la crise humanitaire, le terrorisme et la piraterie –, ce qui entrave le règlement de chacune d'entre elles. Le Japon appuie l'idée que la communauté internationale doit unir ses forces pour mettre en œuvre une stratégie globale tenant compte de toutes ces questions. Le Japon est fermement déterminé à contribuer à cet effort collectif, et nos différentes activités, ainsi que l'aide que nous fournissons dans des domaines comme la sécurité, les mesures de lutte contre la piraterie et l'aide humanitaire, témoignent de notre détermination à cet égard. Par exemple, le mécanisme de décaissement immédiat de 77 millions de dollars supplémentaires est en cours, pour aider les activités destinées à renforcer la stabilité et à faire face aux crises humanitaires.

Nous nous félicitons du déploiement des forces du Gouvernement fédéral de transition et de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) sur une plus grande partie du territoire sous contrôle du Gouvernement fédéral de transition, et nous félicitons les contingents ougandais et burundais pour les efforts et sacrifices qu'ils ont consentis dans cette opération. La communauté internationale doit continuer à les appuyer pour qu'ils s'acquittent pleinement de leur mandat. Nous espérons sincèrement que le Conseil poursuivra ses consultations sur les moyens de fournir un appui prévisible à l'AMISOM. Il est également essentiel de maintenir la sécurité dans les zones contrôlées par le Gouvernement fédéral de transition et, pour ce faire, une force de police efficace est indispensable.

À cette fin, le Japon contribue généreusement au renforcement des capacités et au déploiement de la force de police somalienne. La formation de 500 agents de police à Djibouti vient de s'achever, financée par

notre contribution de 10 millions de dollars au Fonds d'affectation spéciale pour la sécurité en Somalie. En outre, le Japon a récemment autorisé le décaissement de 10 millions de dollars supplémentaires pour couvrir le coût des salaires des agents de police formés et la construction des locaux de la police à Mogadiscio. Nous espérons que le Gouvernement fédéral de transition tirera pleinement parti de l'amélioration des conditions de sécurité et de l'élan actuel pour engager un dialogue politique.

Le Japon participe de plusieurs façons aux efforts de lutte contre la piraterie au large des côtes de la Somalie, notamment à travers des activités d'escorte et de surveillance menées par des navires et des avions de patrouille japonais et en appuyant les activités de renforcement des capacités des pays côtiers en matière de sécurité maritime, en coopération avec l'Organisation maritime internationale. En dépit des efforts déployés jusqu'à présent par les pays qui partagent les mêmes vues sur cette question, les actes de piraterie s'intensifient, ce qui est une source de vive préoccupation pour nous tous.

Nous nous félicitons du rapport exhaustif établi par M. Lang, Conseiller spécial du Secrétaire général pour les questions juridiques liées à la piraterie au large des côtes somaliennes (S/2011/30, annexe), qui contient plusieurs propositions. Le Japon partage l'opinion que le renforcement des capacités des pays côtiers et de l'ensemble de la région, en particulier des capacités pénitentiaires, est une tâche qu'il faut accomplir d'urgence pour traduire les pirates en justice. Le Japon a déjà versé 500 000 dollars au Fonds d'affectation spéciale destiné à soutenir les initiatives prises par les États pour lutter contre la piraterie au large des côtes somaliennes et a récemment autorisé le décaissement d'un million de dollars supplémentaires à cette fin. Nous continuerons d'appuyer les efforts régionaux à cette fin. Enfin, le Japon tient à préciser que, tout en restant pleinement déterminé à appuyer le Gouvernement fédéral de transition, nous maintiendrons notre assistance au Somaliland et au Puntland également, en vue de permettre des progrès sur l'ensemble des questions somaliennes.

J'achèverai ici mes observations en réaffirmant l'engagement permanent du Japon en faveur de la paix et de la sécurité en Afrique, et son intention de collaborer étroitement avec le Conseil sur ces questions.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Kenya.

M. Kamau (Kenya) (*parle en anglais*) : J'aimerais remercier la délégation chinoise d'avoir convoqué ce débat très important sur la Somalie. Je salue en outre la présence parmi nous du Premier Ministre somalien. Le Kenya tient également à remercier le Secrétaire général et le représentant de l'Union africaine pour la Somalie de leurs exposés.

Avant toute chose, ma délégation voudrait présenter ses condoléances aux familles des soldats de la paix de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) qui ont donné leur vie pour défendre celle de tous les citoyens somaliens. Nous souhaitons en outre rendre hommage aux Gouvernements burundais et ougandais pour leur précieuse contribution aux efforts de maintien de la paix déployés en Somalie.

Le conflit somalien est un conflit déroutant, car si dangereux et dévastateur soit-il par ses incidences, il reste semble-t-il négligé et peu digne d'une réponse internationale concertée à la mesure de l'ampleur du problème. Or, nombreux sont ceux qui, dans la région, et notamment le Kenya, ne peuvent simplement pas se permettre de laisser planer un tel degré d'ambiguïté. La Somalie est limitrophe du Kenya. Nous partageons une longue frontière poreuse, et plus d'un million de Somaliens vivent au Kenya, dont la moitié dans des camps de réfugiés. Nous n'avons d'autre choix que de nous efforcer de trouver en permanence des solutions à ce conflit, qui ravage depuis si longtemps ce pays voisin et fait peser un très lourd fardeau sur notre société et sur notre développement socioéconomique.

Les combats qui font constamment rage en Somalie ainsi que l'absence de gouvernement central fonctionnel ont conduit à l'accroissement rapide de la diaspora somalienne, au sein de laquelle Al-Shabab, parmi d'autres, je n'en doute pas, est déterminé à puiser des recrues pour ses activités extrémistes à l'étranger. En outre, des milliers de réfugiés ont fui la Somalie vers les pays voisins, ce qui provoque une dégradation de la situation humanitaire dans ces pays et épuise les maigres ressources destinées à d'autres secteurs de l'économie.

Le camp de réfugiés de Daadab, au Kenya, tristement célèbre désormais pour ses proportions, les plus vastes du monde, n'a été prévu que pour 90 000 réfugiés, or il en abrite actuellement près de 600 000. L'afflux de réfugiés pose des problèmes considérables, puisque, notamment, les réfugiés

doivent entrer en concurrence avec les communautés locales pour l'accès à des ressources limitées, sans parler de la dégradation de l'environnement qui en résulte. Malheureusement, certains de ceux qui pénètrent dans nos pays sous couvert du statut de réfugié sont également des criminels et des extrémistes endurcis prêts à provoquer des troubles dans toute la région, voire au-delà. Leur présence dans la corne de l'Afrique est une source de préoccupation majeure. Il ne faut ménager aucun effort pour faire échec à ces terroristes.

Les partenariats internationaux doivent s'appuyer sur des accords prévoyant la nécessaire transformation du mandat de maintien de la paix de l'AMISOM en mandat d'imposition de la paix, afin de permettre à la Mission non seulement de sécuriser Mogadiscio, mais également de récupérer les zones contrôlées par Al-Shabab. En outre, des contingents de maintien de la paix des Nations Unies doivent être déployés dans le reste de la Somalie afin d'y assurer la sécurité.

La question du financement de l'appui aux opérations de maintien de la paix de l'Union africaine préoccupe le Conseil depuis longtemps. Dans le cas particulier de la Mission de l'Union africaine en Somalie, le Kenya soutient l'appel lancé au Conseil au cours du sommet de l'Union africaine afin qu'il renforce son appui à l'AMISOM, et assume totalement ses responsabilités envers la Somalie, en augmentant notamment le financement des opérations à partir des contributions mises en recouvrement par l'Organisation des Nations Unies.

Par ailleurs, nous devons appuyer la mise en œuvre de l'Accord de Djibouti, qui reste la base sur laquelle doivent s'appuyer les efforts de réconciliation en Somalie. Il importe de noter que l'Accord prévoit des progrès dans trois domaines : la sécurité, la coopération politique, et la reconstruction et le développement. Nous nous devons de soutenir tous ces domaines car ils se renforcent mutuellement.

La question de la piraterie a également été discutée ici et, comme beaucoup l'ont déjà fait observer à juste titre, elle est organiquement liée à l'inefficacité de la gouvernance en Somalie. Plus vite nous pourrons instaurer une gouvernance opérante en Somalie, plus vite nous éliminerons la menace de la piraterie. Je pense d'ailleurs que le Premier Ministre a déjà défendu cet argument ce matin. Le Conseiller spécial du Secrétaire général, M. Jack Lang, avait lui-même vigoureusement exhorté le Conseil à agir de manière urgente et décisive sur la question de la piraterie lors de sa venue il y a de cela moins de deux mois (voir S/PV.6473). Au Kenya, nous considérons cette question comme extrêmement complexe. À maints égards n'a-t-elle pas abouti, en effet, à un quasi-blocus le long de notre côte orientale?

Pour terminer, je tiens à dire que la situation en Somalie continuera de s'envenimer tant que le Conseil, qui est chargé de maintenir la paix et la sécurité internationales, ne se décidera pas à agir de façon décisive en faveur de l'adoption d'une stratégie globale afin de mettre en place en Somalie un État fonctionnel. Cette stratégie doit comprendre, premièrement, un appui renforcé à l'AMISOM, comme nous l'avons décrit; deuxièmement, un appui aux institutions somaliennes chargées de la sécurité ainsi qu'aux autres institutions de gouvernance somaliennes; troisièmement, une aide au développement socioéconomique; quatrièmement, des mesures d'accompagnement pour consolider la paix, sous la forme d'une aide à la création d'emplois, en particulier pour les jeunes Somaliens; cinquièmement, un investissement dans la reconstruction des infrastructures; sixièmement, un meilleur accès de tous aux services de base, notamment à l'éducation et à la santé; et septièmement, et ce n'est pas le moins important, la possibilité de favoriser une plus grande intégration de la Somalie à la Communauté d'Afrique de l'Est. Faute de ce qui précède, la sécurité et le développement durables de la Somalie ne pourront pas être assurés, et la menace qui pèse sur la région et les pays plus lointains ne pourra pas être éliminée.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Égypte.

M. Abdelaziz (Égypte) (*parle en arabe*) : Tout d'abord, je tiens à féliciter la présidence du Conseil de sécurité d'avoir convoqué ce débat public sur la situation en Somalie, dans cette phase décisive des efforts du Gouvernement fédéral de transition, de la région et de la communauté internationale, pour rétablir la paix et la stabilité dans ce pays frère qu'est la Somalie. Je voudrais également saluer, à la présente séance, une participation au plus haut niveau du Gouvernement fédéral de transition en la personne du Premier Ministre somalien, Mohamed Abdullahi Mohamed.

Je tiens d'autre part à transmettre les sincères condoléances de ma délégation, de même que

l'expression de notre soutien, aux forces de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM).

La situation en Somalie est désormais l'objet d'une attention croissante de la communauté internationale, en raison de la prise de conscience que les menaces qu'elle engendre ne s'arrêtent pas aux frontières de la Somalie et pèsent également sur la région et l'ensemble du monde. Cette situation, qui est née dans une Somalie où l'on ne connaît toujours ni la paix, ni la stabilité ni le développement, a réuni tous les ingrédients d'une tragédie humanitaire, dont les Somaliens sont actuellement victimes, et créé un terreau fertile pour le terrorisme et la piraterie.

La réunion de haut niveau sur la Somalie qui a eu lieu à la soixante-cinquième session de l'Assemblée générale a illustré l'attention grandissante dont bénéficie cette question au sein de la communauté internationale et qui, nous l'espérons, se maintiendra.

Pendant la récente période de transition, le Gouvernement fédéral de transition a joué un rôle efficace, en dépit de grandes difficultés. Il s'est employé inlassablement, avec l'appui de l'AMISOM et de ses partenaires régionaux et internationaux, à étendre les territoires sous son contrôle, à renforcer la sécurité, étendre l'autorité de l'État, fournir les services essentiels aux citoyens somaliens, accroître la transparence et élargir le processus de réconciliation politique conformément à l'Accord de Djibouti. L'accord passé entre le Gouvernement fédéral de transition et le groupe Ahlu Sunnah Wal Jama'a constitue l'aboutissement de tous ces efforts.

L'Égypte salue tous les efforts déployés par le Gouvernement fédéral de transition sur tous ces aspects et souligne la nécessité de les maintenir durant les prochains mois afin de mener à bien les tâches qui restent à accomplir pendant la période de transition, en particulier l'élaboration de la constitution. Pour cela, le Conseil de sécurité et la communauté internationale devront renforcer leur assistance à l'élaboration d'une stratégie globale à l'appui des efforts que le Gouvernement fédéral de transition déploie pour faire face à la situation en Somalie. Une telle stratégie doit s'appuyer sur le respect de l'unité de la Somalie et de son intégrité territoriale et doit faire fond sur les avancées réalisées jusque-là pendant la période de transition.

À cet égard, l'Égypte souligne combien il importe que toute décision relative à la nature des arrangements d'après-transition soit le reflet du consensus des parties somaliennes elles-mêmes. Ce consensus doit être le résultat d'un vaste dialogue entre les parties somaliennes, de manière à intensifier le processus de réconciliation et à contribuer aux efforts de paix et de stabilité en Somalie. L'Égypte exhorte les parties somaliennes à répondre aux efforts déployés dans ce domaine par le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Augustine Mahiga.

Les actes de piraterie et les vols à main armée commis au large des côtes somaliennes ont conduit la communauté internationale à prêter une plus grande attention à la situation en Somalie. Toutefois, les efforts internationaux n'ont été jusqu'à présent axés que sur un aspect du problème, se concentrant sur la lutte contre la piraterie en mer au lieu d'accorder plus d'attention à ses causes profondes, qui se trouvent sur terre. L'Égypte a mis en garde contre cette approche partielle de la question et n'a cessé d'affirmer – en particulier dans le cadre de sa participation au Groupe de contact sur la lutte contre la piraterie au large des côtes somaliennes, au Fonds d'affection spéciale qui lui est associé ainsi que dans le cadre de sa présidence du Groupe de travail 4 relevant du Groupe de contact – que la communauté internationale doit adopter une approche globale, qui s'attaque aux causes profondes de ce problème et à ses aspects politiques, économiques, humanitaires et ceux liés à la sécurité, et traite avant tout de l'absence d'autorité de l'État, de paix, de stabilité et de développement depuis deux décennies. Pour atteindre cet objectif, l'Égypte estime qu'il faut prendre plusieurs mesures, notamment les suivantes.

Premièrement, le Gouvernement fédéral de transition doit intensifier ses efforts pour élargir la portée du processus de réconciliation et faire fond sur les avancées réalisées dans ce domaine, tout en maintenant sa cohésion et en renforçant la transparence de ses travaux ainsi que sa crédibilité en menant à bien les tâches de transition restantes, en particulier la rédaction de la constitution.

Deuxièmement, la communauté internationale doit accroître son appui au Gouvernement fédéral de transition, présidé par Cheikh Charif Cheikh Ahmed, pour poursuivre les efforts de renforcement des capacités institutionnelles, en particulier dans le secteur de la sécurité. À cet égard, toutes les parties doivent honorer tous les engagements pris à la Conférence de Bruxelles, en avril 2009, en faveur des institutions somaliennes chargées de la sécurité et de la Mission de l'Union africaine en Somalie.

Troisièmement, il faut continuer de fournir un appui à la Mission de l'Union africaine en Somalie pour lui permettre d'atteindre le niveau d'effectifs autorisé de 12 000 soldats, conformément à la résolution 1964 (2010), et de combler les insuffisances de l'appui financier et logistique apporté à la Mission. Le Conseil de sécurité doit continuer d'envisager activement le déploiement d'une opération de maintien de la paix des Nations Unies en Somalie. Le renforcement des capacités des institutions somaliennes chargées de la sécurité et le maintien de l'appui fourni à l'AMISOM contribueraient à la création des conditions propices au déploiement d'une opération de maintien de la paix.

Quatrièmement, il faut intégrer les efforts de lutte contre la piraterie en mer dans le cadre d'une stratégie plus globale qui tire parti des progrès accomplis en matière de sécurité et dans le domaine politique en Somalie. Une telle stratégie doit permettre d'accomplir d'autres progrès dans le but de créer un environnement propice au développement et d'autres possibilités d'emploi pour les jeunes Somaliens. À cet égard, il conviendrait peut-être d'envisager la tenue d'une conférence des donateurs en vue de lancer un processus de développement dans les zones où la situation en matière de sécurité s'est améliorée, en particulier si l'on tient compte du faible appui matériel apporté durant la période de transition.

La Somalie restera un élément important des mondes arabe, africain et musulman. Elle continuera de faire l'objet d'une grande attention de la part de l'Égypte. L'Égypte continuera d'appuyer le renforcement des capacités des institutions somaliennes par des missions éducatives, proposées notamment par Al-Azhar Al-Charif, et des programmes de formation et de renforcement des capacités des forces de sécurité somaliennes et des garde-côtes, ainsi que des cycles de formation pour les cadres somaliens, en plus de l'aide humanitaire et médicale fournie.

L'Égypte espère que notre débat d'aujourd'hui permettra de définir une vision globale des moyens d'aider la Somalie à réaliser la paix, la stabilité et le développement.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Ouganda.

M. Mugoya (Ouganda) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à vous féliciter, Monsieur le Président, de même que la délégation chinoise, pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois. Je vous remercie d'avoir organisé ce débat important et opportun sur la nécessité d'adopter une stratégie globale pour l'instauration de la paix et de la sécurité en Somalie. Je remercie également le Secrétaire général de sa déclaration et de l'intérêt qu'il porte à la Somalie.

Nous nous félicitons de la participation au débat d'aujourd'hui du Premier Ministre de la Somalie, M. Mohamed Abdullahi Mohamed, de M. Boubacar Diarra, Représentant spécial du Président de la Commission de l'Union africaine pour la Somalie, et de l'Ambassadeur Mahiga, Représentant spécial du Secrétaire général.

L'Ouganda salue les efforts déployés par le Gouvernement fédéral de transition et le peuple somalien pour rétablir la paix, la sécurité et la stabilité dans leur pays, malgré les difficultés rencontrées. Nous sommes convaincus qu'il est possible d'instaurer une paix et une stabilité durables en Somalie. Aujourd'hui plus que jamais, une stratégie globale s'impose et doit tenir compte des volets politique, sécurité et état de droit et de la dimension socioéconomique de la question. Elle doit également prendre en compte le fait que c'est au Gouvernement et au peuple somaliens qu'incombe la responsabilité principale d'une paix et d'une stabilité durables en Somalie. L'appui de la communauté internationale est essentiel à cet égard.

Nous encourageons le Gouvernement fédéral de transition à redoubler d'efforts pour établir des contacts avec les groupes qui souhaitent coopérer dans un esprit de réconciliation et d'ouverture, conformément à l'Accord de Djibouti. Il faut également intensifier les efforts pour mener à bien les tâches de transition restantes et veiller à ce que le processus constitutionnel soit mené à bien, dans un cadre consultatif et en temps voulu.

L'Ouganda estime encourageantes les initiatives visant à renforcer les capacités des institutions fédérales de transition, en particulier dans le secteur de la sécurité. Il faut toutefois faire plus pour s'appuyer sur les avancées progressives mais constantes réalisées par les forces de sécurité somaliennes, avec l'appui de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM), afin de consolider la sécurité et la stabilité à Mogadiscio et ailleurs. Cela permettra de créer plus facilement les conditions nécessaires au bon déroulement du processus politique.

S'agissant du problème de la piraterie, nous réaffirmons qu'il est nécessaire d'adopter une stratégie globale qui traite notamment de ses causes profondes.

Des mesures résolues doivent être prises à l'encontre des groupes armés, en particulier Al-Shabab, qui lancent des attaques, y compris des attaques terroristes ciblant le Gouvernement fédéral de transition, l'AMISOM, les civils et les travailleurs humanitaires. Il faut également prendre des mesures contre les saboteurs – en Somalie et à l'étranger – qui continuent d'entraver le processus de paix.

Par ailleurs, la Somalie a besoin d'un appui financier, matériel et technique pour fournir des services de base et procéder à la reconstruction, ainsi que pour mettre en place les infrastructures économiques de base afin d'améliorer les conditions de vie de sa population.

Nous engageons la communauté internationale à renforcer son engagement et son appui en faveur de la Somalie, y compris à la prochaine réunion du Groupe de contact international sur la Somalie, prévue à la fin du mois à Kampala. Nous nous félicitons de l'annonce par le Royaume-Uni du versement d'une contribution supplémentaire au Fonds d'affection spéciale pour la Somalie, sans condition, et de l'annonce par le Japon de la fourniture d'une formation et des installations à la police somalienne.

Enfin, nous rendons hommage au Représentant spécial, l'Ambassadeur Augustine Mahiga, au Représentant spécial du Président de la Commission de l'Union africaine pour la Somalie, M. Boubacar Diarra, et à leurs équipes pour le travail qu'ils accomplissent dans des conditions difficiles.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole à M. Pedro Serrano, Chef par intérim de la délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies.

M. Serrano (*parle en anglais*) : J'aimerais d'emblée vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir invité l'Union européenne à participer à cet important débat. J'aimerais aussi remercier le Secrétaire général Ban Ki-moon et le Représentant spécial du Président de la Commission de l'Union africaine pour la Somalie, l'Ambassadeur Diarra, de leurs importants messages. Je me félicite aussi de la présence parmi nous du Premier Ministre somalien, M. Mohamed Abdullahi Mohamed. Je réaffirme à cette occasion que l'Union européenne demeure résolue à apporter un appui à la Somalie et à tous ceux qui s'efforcent d'instaurer la paix et la sécurité dans le pays.

La Turquie, la Croatie, l'ex-République yougoslave de Macédoine et le Monténégro, pays candidats; la Bosnie-Herzégovine et la Serbie, pays du Processus de stabilisation et d'association et candidats potentiels; ainsi que l'Ukraine, la République de Moldova et la Géorgie s'associent à cette déclaration.

L'Union européenne reste vivement préoccupée par la violence et les troubles en Somalie, ainsi que par leurs répercussions désastreuses sur les conditions de vie de la population civile, en particulier les femmes et les enfants, qui sont les premières victimes. L'Union européenne s'est en particulier aussi déclarée à maintes reprises gravement préoccupée par le recrutement et l'utilisation d'enfants dans le conflit.

Outre la situation déjà effroyable sur le plan de la sécurité, la saison des pluies qui a été courte cette année a eu pour conséquence d'aggraver l'insécurité alimentaire dans les régions centre et sud; le nombre de personnes nécessitant une aide alimentaire a par conséquent augmenté de 20 % au cours des derniers six mois pour atteindre un total de 2,4 millions. Suite à sa visite en Somalie, la Secrétaire générale adjointe Valerie Amos avait indiqué que la crise humanitaire en Somalie était l'une des pires au monde, et que la situation pouvait facilement s'aggraver si des mesures n'étaient pas prises immédiatement.

L'Union européenne continuera de fournir une aide humanitaire aux populations les plus vulnérables, conformément aux principes humanitaires d'indépendance, de neutralité, d'impartialité et d'humanité, tout en tenant compte aussi de la dimension régionale au sens large et du grand nombre de refugiés somaliens dans les pays voisins. Toutefois, l'Union européenne est très préoccupée par les difficultés d'accès de l'aide humanitaire et par le peu de respect marqué à l'intégrité et à l'indépendance des opérations de fourniture de cette aide, et elle appelle tous les acteurs à garantir un accès libre et sans entraves.

À Mogadiscio et ses alentours, de violents affrontements entre Al-Shabab et les forces loyales au Gouvernement fédéral de transition se poursuivent presque quotidiennement, ce qui témoigne de la nécessité urgente de faire le lien entre sécurité et stratégie politique, qui repose sur un dialogue ouvert à

tous. On ne peut garantir la sécurité par les seuls moyens militaires.

La tension dans les régions contestées entre le Puntland et le Somaliland s'est récemment accrue. L'Union européenne appelle toutes les parties à renoncer à la violence et à engager le dialogue pour résoudre leurs différends.

Nous sommes préoccupés également par la persistance de l'instabilité politique, suite à la récente décision unilatérale du Parlement somalien de prolonger son mandat d'une nouvelle période de trois ans. Pour que tous les arrangements constitutionnels éventuels soient plus légitimes, plus représentatifs et plus crédibles après août 2011, les institutions fédérales de transition doivent être réformées. Le processus constitutionnel doit être élargi et ne doit pas seulement concerner ces institutions.

Conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, l'Union européenne a mis au point une stratégie à axes multiples pour appuyer la Somalie, en partenariat avec le Gouvernement fédéral de transition, l'Union africaine, les Nations Unies, l'Autorité intergouvernementale pour le développement, les pays de la région et d'autres partenaires internationaux. Cet appui s'étend au processus politique de Djibouti et à la Mission des Nations Unies en Somalie (AMISOM), et vise le développement de l'état de droit et des capacités en matière de sécurité du Gouvernement fédéral de transition, ainsi que la lutte contre la piraterie.

Par souci de brièveté, je n'aborderai pas en détail tous les aspects de l'engagement de l'Union européenne en Somalie, et je renvoie les participants à la version écrite de ma déclaration. Toutefois, il importe de dire que nous apprécions grandement les efforts des pays fournisseurs de contingents à l'AMISOM, l'Ouganda et le Burundi. Le courage et la détermination de leurs soldats sont dignes d'admiration. Je suis également heureux d'informer le Conseil que la première promotion des 1 000 soldats formés dans le cadre de la mission de formation de l'Union européenne, a été déployée à Mogadiscio et placée sous la responsabilité de l'AMISOM.

L'Union européenne demeure préoccupée du degré de violence des actes de piraterie, et reste aux avant-postes de la lutte contre la piraterie par le biais de l'opération Atalante. L'Union européenne sait qu'il faut agir en urgence par la mise au point d'une approche multiforme qui s'attaque aux causes profondes. Nous devons aider les pays de la région à développer des capacités maritimes régionales. Il est urgent aussi de prendre des mesures pour lutter contre l'impunité s'agissant des crimes de piraterie et d'aider au développement et au renforcement des capacités juridiques, judiciaires et pénitentiaires dans les pays de la région. Le processus de Kampala, qui rassemble le Gouvernement fédéral de transition, le Puntland et le Somaliland, doit être poursuivi.

Il ne saurait y avoir de solution purement militaire au conflit en Somalie. Le renforcement de l'AMISOM, plus particulièrement, doit aller de pair avec une stratégie politique globale renforcée, qui soit fondée sur l'élargissement de la base d'appui au Gouvernement fédéral de transition. Hélas, les institutions fédérales de transition n'ont pas su prendre contact avec les autres acteurs, d'où la frustration des autorités sous-régionales, comme celles du Puntland et de Galmudug. Nous devons y remédier.

Nous appuyons les efforts visant à écourter la prolongation de la période de transition, mais dans le même temps il faut veiller à ce que toute prolongation soit liée à des réformes. En effet, pour achever la période de transition et terminer la rédaction de la constitution, il faut à notre avis que le Gouvernement fédéral de transition mette au point une forme de gouvernance plus efficace et renforce le consensus pendant la période qui précède août 2011, et au-delà.

À cet effet, il est urgent que les institutions fédérales de transition présentent un programme de réformes qui permette de fournir des services à la population somalienne et renforce leur légitimité et leur crédibilité. Sont essentielles une réforme des institutions fédérales de transition menée par les Somaliens et une stratégie nationale de sécurité définissant les paramètres de la stabilisation de Mogadiscio et des régions du sud et du centre du pays en proie au conflit. Nous prenons acte de l'engagement du Premier Ministre Mohamed Abdullahi Mohamed, tel que réitéré aujourd'hui, et nous comptons sur l'approche constructive du Gouvernement fédéral de transition s'agissant de renforcer la légitimité des institutions en Somalie.

Les problèmes de la Somalie doivent être résolus dans le cadre d'une approche globale qui porte sur la réconciliation politique, la sécurité et le développement, ainsi que sur les droits de l'homme. À cet égard, la participation des femmes somaliennes au processus de prise de décisions et à la sphère politique,

qui a diminué ces dernières années, devrait être encouragée en tant que moyen de promouvoir la paix et la réconciliation.

Gardant à l'esprit l'impact de la situation en Somalie sur d'autres pays de la région et au-delà, il est donc de la plus haute importance que la communauté internationale continue de jouer un rôle actif s'agissant d'appuyer pleinement les efforts du Représentant spécial du Secrétaire général pour la Somalie, l'Ambassadeur Mahiga.

Il est essentiel d'adopter une démarche influente, qui favorise le dialogue et la compréhension et qui fasse avancer le processus de paix. La prochaine réunion du Groupe de contact international sur la Somalie sera utile à cet égard.

Enfin, je voudrais réaffirmer que l'Union européenne est déterminée à continuer d'œuvrer en faveur de la paix et de la stabilité en Somalie.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Danemark.

M. Staur (Danemark) (*parle en anglais*) : Je voudrais joindre ma voix à celles des autres orateurs pour vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir organisé le présent débat. Je voudrais aussi d'emblée m'associer et associer mon gouvernement à la déclaration que vient de faire le représentant de l'Union européenne.

Comme d'autres pays, le Danemark est très préoccupé par la dégradation de la situation en Somalie. Le pays est sans gouvernement central depuis 20 ans. Mogadiscio est le théâtre de combats qui se poursuivent entre le Gouvernement fédéral de transition, appuyé par la Mission des Nations Unies en Somalie (AMISOM), et Al-Shabab. Le sud et le centre de la Somalie sont en très grande partie contrôlés par Al-Shabab, ce qui réduit les possibilités que nous avons de nous attaquer à ce qui est probablement la pire des crises humanitaires dans le monde à l'heure actuelle. La dégradation de la situation humanitaire est une source d'inquiétude particulière. Les répercussions du conflit sont catastrophiques pour la population, et peuvent déstabiliser encore plus la situation dans la corne de l'Afrique. Ces répercussions néfastes sont ressenties en Europe aussi.

En fin de compte, une solution durable à la crise en Somalie ne peut être que politique. Il importe que la communauté internationale agisse de concert sous l'égide des Nations Unies, par l'entremise du Conseil de sécurité et du Représentant spécial du Secrétaire général, l'Ambassadeur Augustine Mahiga.

Le Danemark appuie énergiquement les efforts du Représentant spécial. D'abord et avant tout, nous exhortons les Nations Unies à aider en priorité le Gouvernement fédéral de transition à mettre au point sa stratégie politique, dont il a besoin pour encadrer l'action militaire, ainsi que pour engager les groupes somaliens, à savoir le secteur privé, les dirigeants religieux, la société civile somalienne, les femmes et la diaspora. Deuxièmement, nous exhortons les Nations Unies à s'activer pour renforcer l'intégration afin de garantir une meilleure coordination des nombreux et complexes efforts de l'ONU en Somalie. Nous sommes conscients de la difficulté de la tâche et de l'incertitude de l'environnement. Mais il y a sans doute des possibilités de renforcer la présence des Nations Unies dans des régions plus stables, comme Hargeisa et Garowe.

L'action internationale doit s'appuyer sur un processus mené par les Africains eux-mêmes, dans le cadre de l'Union africaine (UA), de l'Autorité intergouvernementale pour le développement et d'autres enceintes pertinentes. Une solution globale doit inclure les voisins de la Somalie et les autres pays de la corne de l'Afrique au sens large.

Grâce à l'AMISOM, l'UA effectue un travail remarquable s'agissant d'assurer la sécurité du Gouvernement fédéral de transition à Mogadiscio, mais le volet militaire seul ne suffit pas. Il faut aussi une solution politique globale qui embrasse une nouvelle constitution pour la Somalie. Nous partageons la préoccupation exprimée face au manque de progrès du Gouvernement fédéral de transition sur le volet politique. La prolongation unilatérale récente par le Parlement de son mandat n'a pas contribué à en affermir la crédibilité. Une nouvelle prolongation au-delà de la présente année n'est pas admissible. Si l'on veut accroître la légitimité de tout nouvel accord institutionnel après 2011, il faut réformer les institutions fédérales de transition et élargir le processus constitutionnel.

Nous regrettons que les occasions d'exploiter les divisions entre Al-Shabab et d'autres groupes armés soient désormais perdues. Nous exhortons le Représentant spécial du Secrétaire général à travailler avec le Gouvernement fédéral de transition à la restauration de sa crédibilité et au rapprochement avec les secteurs restés en dehors du processus de Djibouti,

notamment les régions, le secteur privé, la diaspora et les organisations non gouvernementales.

Le Danemark, grand pays de marins ayant tout intérêt à ce que les mers soient sûres et libres d'accès, considère la lutte contre la piraterie comme une importante priorité. La piraterie au large des côtes somaliennes a atteint une ampleur alarmante et représente une menace pour le commerce mondial et la reprise économique. En particulier, l'économie des pays d'Afrique de l'Est est en péril, le phénomène de la piraterie menaçant d'importantes routes commerciales de la région. Le Danemark prend une part très active à la lutte contre la piraterie depuis le début des opérations militaires maritimes en 2008. Nous fournissons actuellement un navire à l'opération « Bouclier océanique » de l'OTAN. Malgré la précieuse contribution des forces navales à la lutte contre la piraterie, il est clair que les efforts militaires ne peuvent constituer le seul rempart contre le phénomène. Une solution durable au problème de la piraterie passe obligatoirement par des initiatives sur terre.

Les questions juridiques ayant trait à la piraterie sont épineuses. Le Danemark s'emploie activement à renforcer les efforts juridiques internationaux pour lutter contre la piraterie au large des côtes somaliennes, notamment par l'entremise de la présidence danoise du Groupe de travail 2 du Groupe de contact international sur la lutte contre la piraterie au large des côtes somaliennes. La poursuite effective des pirates en justice est la pierre angulaire de la lutte internationale contre la piraterie. Nous nous félicitons donc des derniers chiffres en date à cet égard, qui indiquent que 820 pirates sont actuellement aux mains de la justice dans 16 États. Parallèlement, il importe de continuer à explorer les aspects juridiques des transfèrements vers la Somalie des Somaliens condamnés après leur procès, en vue de leur incarcération. La création d'établissements pénitentiaires sur le terrain en Somalie joue en l'occurrence un rôle déterminant.

Enfin, je saisis cette occasion pour informer le Conseil que mon gouvernement a récemment revu sa politique concernant la Somalie. La nouvelle politique épouse une stratégie transversale à l'échelle du Gouvernement sur les secteurs de la défense, de la diplomatie et du développement, et prévoit, pour l'assistance humanitaire et l'aide au développement, une enveloppe d'un montant de plus de 70 millions de dollars sur les quatre prochaines années. À cela il faut ajouter les fonds mis de côté aux fins de la stabilisation, en plus de notre contribution navale à la lutte internationale contre la piraterie au large des côtes somaliennes.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Soudan.

M. Osman (Soudan) (*parle en arabe*) : Je tiens, pour commencer, à vous féliciter sincèrement et chaleureusement, Monsieur le Président, de l'accession de votre pays à la présidence du Conseil de sécurité de ce mois. En effet, la Chine est une grande amie du continent qui nous a vu naître, l'Afrique, et surtout de mon pays, le Soudan, si j'en crois les relations historiques, des relations très saines, qui unissent nos deux peuples et nos deux pays.

Il n'est donc guère surprenant pour nous de voir que sous votre présidence, nous allons pouvoir tirer parti d'initiatives constructives et positives de l'ordre de celle qui occupe le Conseil aujourd'hui, à savoir notre débat sur la situation en Somalie. La Chine a une longue tradition de renforcement et de maintien de la paix et de la sécurité internationales et participe généreusement à l'appui aux opérations de maintien de la paix dans le monde entier.

Je voudrais également souhaiter la bienvenue au Premier Ministre du Gouvernement fédéral de transition de la Somalie, M. Mohamed Abdullahi Mohamed, et le remercier de l'exposé détaillé qu'il nous a présenté aujourd'hui. Les efforts très méritoires entrepris récemment par son gouvernement transparaissent dans cet exposé.

Il est grand temps que la communauté internationale se soucie davantage de la Somalie et se penche sur les divers faits nouveaux qui s'y déroulent en adoptant une approche différente de celle adoptée par l'ONU ces deux dernières décennies. Il est essentiel d'adopter une nouvelle stratégie qui nous permette d'instaurer durablement la paix et la sécurité dans ce pays frère arabo-africain.

Je saisis cette occasion pour saluer les efforts louables déployés par l'Union africaine, l'Autorité intergouvernementale pour le développement et surtout la Mission de l'Union africaine en Somalie. Je tiens également à saluer les efforts déployés récemment pour renforcer la mise en œuvre de la feuille de route adoptée par le Premier Ministre, suite à l'initiative du Groupe de contact international sur la lutte contre la piraterie au large des côtes somaliennes.

Il est très important d'affirmer ici que le Soudan, qui est un membre influent et actif du Groupe de contact international sur la lutte contre la piraterie au large des côtes somaliennes, a joué un rôle essentiel dans l'adoption des décisions prises par le Groupe de contact à sa réunion de Rome en juin 2009. Dans ce contexte, il importe de définir une direction nette et un calendrier précis pour mener à bien les tâches qui restent à accomplir pendant la période de transition. Nous sommes pleinement d'accord avec les principes directeurs énoncés dans le document distribué par la présidence (S/2011/114) s'agissant des problèmes liés à l'achèvement des tâches restantes de la période de transition, qui prend fin dans cinq mois seulement.

Nous partageons la préoccupation générale à propos de la multiplication des actes de piraterie au large des côtes somaliennes. Nous appuyons les déclarations faites par le Premier Ministre somalien, notamment lorsqu'il précise que la question de la piraterie ne sera pas réglée au large des côtes somaliennes, mais par une consolidation de l'autorité de l'État sur terre et la promotion de l'état de droit dans toute la Somalie. Le phénomène de la piraterie ne sera réglé efficacement que dans le cadre d'une solution politique durable et globale au problème de la Somalie.

Le rapport du Secrétaire général (S/2010/556) nous apprend que les efforts internationaux intenses visant à éliminer la piraterie n'ont pas porté leurs fruits. Au contraire, les pirates ont étendu leurs activités jusqu'au bord même de l'océan Indien. Il suffit de rappeler que plus de 20 vaisseaux sont actuellement aux mains des pirates. Cette situation exige que la communauté internationale, et notamment le Conseil de sécurité, adopte une nouvelle stratégie pour s'attaquer à ce phénomène, dans l'esprit de l'initiative chinoise dont nous débattons aujourd'hui.

Compte tenu des liens ancestraux que la Somalie entretient avec le Soudan, nous ne ménagerons aucun effort pour aider à ramener la paix et la stabilité en Somalie. Nos deux pays ont depuis longtemps noué une communication nourrie. Depuis le début de la guerre civile en Somalie, le Soudan compte au premier rang des pays agissant concrètement pour ramener la paix et la stabilité dans tout le pays. Nous nous limiterons à ne citer que quelques exemples.

En 2006, le Soudan a accueilli trois cycles de négociations entre les factions somaliennes. De plus, nous avons poursuivi et intensifié nos efforts dans le cadre du Groupe de contact arabe sur la Somalie, afin de réconcilier les diverses factions qui divisent la Somalie. Le Soudan a également joué un rôle majeur dans le processus de Djibouti en 2008, qui s'est traduit par la signature de l'Accord sur le partage du pouvoir. Les efforts du Soudan pour consolider la stabilité en Somalie se sont poursuivis en 2009, avec plusieurs visites ministérielles et présidentielles effectuées à Khartoum par des membres du Gouvernement fédéral de transition dans le but de renforcer la coopération entre les deux États et de favoriser le retour de la paix et de la stabilité dans toute la Somalie.

Enfin, nous sommes convaincus que l'initiative chinoise, qui vise à définir une stratégie globale, est une bonne initiative, une initiative positive qui doit être adoptée et mise en œuvre rapidement. Nous considérons le débat d'aujourd'hui comme un tremplin pour lancer cet effort, qui vise à s'attaquer aux véritables causes sous-jacentes de la situation problématique qui règne en Somalie.

Nous réaffirmons que, compte tenu de notre position géographique et régionale et des liens culturels, sociaux et civilisationnels que nous entretenons avec notre sœur la Somalie, le Soudan est prêt à apporter toute l'aide possible à l'ONU et à ses divers organes, notamment le Conseil de sécurité, pour parvenir à la sécurité et à la stabilité en Somalie.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Suède.

M. Grunditz (Suède) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé le présent débat public sur la situation critique que connaît la Somalie. La Suède, qui s'associe à la déclaration de l'Union européenne, voudrait formuler quelques observations supplémentaires.

En cette phase finale de la période de transition, il est grand temps que les institutions fédérales de transition fassent la preuve de leur unité, de leur volonté et de leur capacité d'agir. Un plan d'action réaliste, pratique à mettre en œuvre et assorti de priorités est nécessaire. La communauté internationale doit être prête à encourager la mise en œuvre rapide d'un tel plan en s'appuyant sur des points de repère clairement définis. Des mécanismes financiers adaptés, accompagnés de critères de responsabilisation et de transparence doivent être mis en place rapidement pour que ce plan puisse être appliqué sans délai et en toute efficacité.

L'élaboration d'une constitution somalienne s'est révélée un exercice prêtant à la controverse et facteur de division. De véritables consultations populaires sont nécessaires pour permettre à un large échantillon représentant les différents groupes qui composent la société somalienne d'exprimer ses opinions et ses attentes. Les retards accusés par ce processus sont regrettables et constituent une occasion manquée de concrétiser la réconciliation et la paix. Les institutions fédérales de transition doivent donc accélérer le processus consultatif.

Les mécanismes prévus aux termes de l'Accord de Djibouti doivent être utilisés plus efficacement et nous appuyons les efforts du Représentant spécial du Secrétaire général, M. Mahiga, à cet égard. Le comité de haut niveau que doit présider l'ONU pourrait s'avérer avant tout utile pour établir le contact avec les administrations régionales et d'autres parties prenantes. Un dialogue sur les priorités du processus politique, y compris les questions liées à la constitution, doit être mis en place sans délai et devrait de préférence se dérouler en Somalie même.

Nous nous félicitons de la précieuse contribution apportée par le Comité mixte de sécurité en ce qui concerne les questions de sécurité et d'état de droit. Nous voulons insister sur le fait que le Gouvernement fédéral de transition ne pourra pas établir de structures de sécurité efficaces sans une stratégie de sécurité au niveau national. Un programme est également requis s'agissant des déserteurs.

Le rôle de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) est indispensable. Nous exprimons nos sincères condoléances aux familles des soldats burundais et ougandais ayant perdu la vie au combat en Somalie. Nous nous félicitons de voir que le Bureau d'appui de l'ONU pour la Mission de l'Union africaine en Somalie a établi une présence à Mogadiscio afin d'optimiser l'aide que l'Organisation apporte à l'AMISOM. La Suède constate avec satisfaction que l'AMISOM prend les mesures nécessaires pour améliorer le respect du droit international humanitaire, y compris par les troupes du Gouvernement fédéral de transition.

Parmi ses contributions à l'AMISOM, la Suède appuie des projets à impact rapide qui sont directement bénéfiques à la population civile de Mogadiscio et à ses moyens de subsistance. Nous espérons que le Gouvernement fédéral de transition prendra, dans les domaines dont il a le contrôle, des initiatives en faveur de telles activités et d'autres afin de récolter les fruits de la paix.

Le problème de la piraterie requiert de s'y attaquer sur plusieurs fronts. Il nécessite des initiatives conjointes et la mise en place d'une coopération entre les entités somaliennes, notamment le Somaliland. Il faut continuer de saisir les occasions qu'offre le processus de Kampala et d'identifier de nouveaux domaines de coopération. Plusieurs des domaines et activités visés par ce processus pourraient permettre d'empêcher le recrutement de personnes à des fins de piraterie. Une stratégie globale pour lutter contre le problème de la piraterie par des activités sur terre doit se fonder sur une bonne connaissance des modes de subsistance, des sources de revenus et des dynamiques sur le terrain.

Nous nous félicitons de ce que le Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie mette en place une présence à Mogadiscio, dans le Puntland et au Somaliland. Un cadre stratégique intégré régissant le rôle global de l'ONU dans toute la Somalie, y compris au Somaliland, doit être mis en place et faciliter l'harmonisation de la réponse internationale dans son ensemble. Toutes les activités de l'ONU concernant la Somalie, dans le pays comme à l'extérieur, doivent être bien coordonnées pour éviter les doublons et garantir une utilisation efficace et efficiente des ressources. Nous sommes également convaincus que les travaux du Groupe de contact international, sous la direction du Représentant spécial, M. Mahiga, doivent gagner en efficacité.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole au représentant des Philippines.

M. Cabactulan (Philippines) (*parle en anglais*) : Je voudrais pour commencer féliciter la Chine de son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de mars. Je suis convaincu que, grâce à la direction sage et avisée de la présidence chinoise, le Conseil saura s'acquitter de ses devoirs et de ses responsabilités. Je tiens à remercier le Secrétaire général, S. E. M. Ban Ki-moon, de son exposé sur la Somalie. Je remercie également le Premier Ministre Mohamed Abdullahi Mohamed du Gouvernement fédéral de transition de la Somalie et l'Ambassadeur Boubacar Diarra, Représentant spécial du Président de la Commission de l'Union africaine pour la Somalie, de nous avoir fait le point de la situation sur le terrain en Somalie. Enfin, je tiens à remercier M. Henry Bellingham, Ministre britannique pour l'Afrique,

d’avoir fait part ce matin de ses observations et vues sur la Somalie.

La délégation philippine se félicite au plus haut point de la note de réflexion préparée par la Chine, intitulée « Stratégie globale pour l’instauration de la paix et de la sécurité en Somalie » (S/2011/114, annexe), qui a constitué la base du présent débat public.

La situation en Somalie a temporairement été mise de côté, compte tenu de l’urgence des faits nouveaux survenus au Moyen-Orient. Mais la détérioration de la situation dans cet immense pays stratégique de la corne de l’Afrique pose de graves problèmes de sécurité qui, s’ils ne sont pas traités rapidement et efficacement, pourraient se transformer en une menace à long terme bien plus grande pour la paix et la sécurité internationales. Les dégâts et les perturbations provoqués par les pirates somaliens au transport maritime, au commerce et au tourisme internationaux, ainsi que le danger que représentent les pirates pour la sécurité et le bien-être de la marine marchande, ont des répercussions négatives considérables et des effets potentiellement catastrophiques.

La piraterie qui sévit au large des côtes somaliennes et au-delà est en effet une grande source d’inquiétude pour la communauté internationale et pour les Philippines. Les Philippines sont le pays d’origine d’un tiers des marins du monde et font partie des pays les plus durement touchés et les plus gravement préoccupés par les conséquences des actes de piraterie perpétrés au large des côtes somaliennes et dans le golfe d’Aden.

Nous ressentons actuellement les effets néfastes des attaques constantes des pirates contre les cargos, voire contre de plus petits navires, qui naviguent dans les eaux somaliennes et en plein océan Indien. Confortés par leurs premiers succès et par leur impunité face aux poursuites judiciaires, les pirates somaliens deviennent de plus en plus sophistiqués et agressifs dans leur prise de contrôle des navires sans protection. Non seulement nous observons que de plus en plus de membres d’équipage sont pris en otage, mais nous assistons en outre à une escalade des atrocités. Au début de cette année, des pirates somaliens ont tué par balle un marin philippin à bord d’un cargo allemand, le MV *Beluga Nomination*, au large des Seychelles.

Au moment où je parle, au moins 130 marins philippins qui naviguaient sur 11 navires sont toujours retenus comme otages par les pirates somaliens. C’est le courage et la ténacité qui leur ont permis jusqu’ici de supporter ce calvaire. Le Gouvernement philippin fait tout ce qui est en son pouvoir pour faciliter leur libération rapide et en toute sécurité, pour qu’ils puissent rejoindre leurs familles et leurs proches et reprendre une vie normale.

Les Philippines sont favorables à une action internationale plus robuste contre la piraterie. Les pirates doivent être traduits en justice dans la mesure du possible. À cet égard, les Philippines saluent le travail que réalise M. Jack Lang, Conseiller spécial pour les questions juridiques liées à la piraterie au large des côtes somaliennes, en vue de l’élaboration de stratégies juridiques aux fins de la poursuite et de l’incarcération des pirates capturés. En outre, la communauté internationale doit mettre en œuvre des mesures plus audacieuses et plus efficaces de lutte contre la piraterie. Il faut un effort concerté de collaboration étroite de la part des parties concernées – comme les gouvernements, les compagnies maritimes, les agences de placement et les associations de marins – afin d’adhérer aux meilleures pratiques de gestion pour prévenir les attaques de pirates.

La présence navale internationale dans le golfe d’Aden et dans l’océan Indien, en particulier l’opération Atalante, a beaucoup aidé à protéger et garantir la sûreté du passage des navires marchands dans ces eaux à haut risque. Cependant, le déploiement de moyens marins sur un si grand territoire pose des problèmes logistiques et de coordination, et grève les faibles ressources nécessaires à la viabilité de l’opération.

Il se dégage de manière évidente du présent débat une ferme détermination à régler le problème urgent de la piraterie au large des côtes somaliennes. La solution à long terme face à la piraterie réside néanmoins sur terre, et non pas en mer. Le processus de paix actuel en Somalie mérite l’appui fort et vigoureux de la communauté internationale. Les besoins de paix, de sécurité et de développement de ce pays doivent constituer l’objectif ultime. Il faut créer des possibilités économiques et de carrière pour offrir une autre voie aux jeunes Somaliens, dynamiques mais vulnérables face à l’attrait de la piraterie.

Les Philippines sont disposées à collaborer avec l’ONU et d’autres partenaires pour contribuer aux

efforts visant à aider la Somalie à instaurer la paix et la stabilité et à combattre la menace de la piraterie. Le peuple somalien a besoin d'urgence de notre compréhension et de notre aide. Nous ne devons pas le décevoir.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Espagne.

M. De Laiglesia (Espagne) (*parle en espagnol*) : Je voudrais, tout d'abord, remercier la Chine, qui assure la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois, d'avoir organisé ce débat public sur une stratégie globale pour l'instauration de la paix et de la sécurité en Somalie, comme l'indique le document de réflexion (S/2011/114, annexe) qui guide notre débat. Je tiens également à saluer l'exposé du Secrétaire général, les interventions du Premier Ministre du Gouvernement fédéral de transition de la Somalie et du représentant de l'Union africaine pour la Somalie, et à m'associer aux éloges adressés au Représentant spécial du Secrétaire général pour la Somalie, M. Mahiga, pour le travail qu'il accomplit.

L'Espagne souscrit pleinement à la déclaration faite par l'Union européenne cet après-midi et souhaite, à titre national, faire part des réflexions suivantes.

À notre avis, le présent débat se concentre à juste titre sur le règlement des problèmes complexes auxquels est confrontée la Somalie en ce moment. L'Espagne porte un vif intérêt à la Somalie : nous contribuons à hauteur de 6 millions d'euros à la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM); en 2010, nous étions le premier donateur au titre de l'action humanitaire, et au cours de la dernière réunion du Groupe de contact international sur la Somalie qui s'est tenue à Madrid, en septembre dernier, nous avons promis de verser 3 millions d'euros directement au budget du Gouvernement fédéral de transition, dont 2 millions ont déjà été déboursés.

Dans ce contexte, et à l'approche de la fin de la période de transition en août prochain, nous considérons qu'il est urgent que les institutions fédérales de transition réalisent des progrès dans l'élaboration d'un nouveau texte constitutionnel qui recueille un vaste consensus, encouragent un dialogue politique sans exclusive qui permette de remédier aux causes profondes du conflit, se concentrent sur la réforme du secteur de la sécurité avec l'appui de la communauté internationale, et œuvrent activement à l'amélioration des conditions de vie de la population.

L'Espagne partage la préoccupation de la communauté internationale quant à l'intensification de la piraterie dans les eaux de l'océan Indien. La détermination de l'Espagne à lutter contre la piraterie est sans équivoque. Mon pays participe, avec deux navires – une frégate et un patrouilleur – et deux aéronefs – un hélicoptère et un avion de patrouille maritime –, à l'opération Atalante de l'Union européenne, actuellement sous commandement espagnol. Elle appuie l'opération « Bouclier océanique » de l'OTAN, et elle a proposé de poursuivre sa collaboration dans l'escorte des navires du Programme alimentaire mondial à destination de la Somalie. L'Espagne dirige en outre la Mission de formation de l'Union européenne en Somalie, qui propose une formation aux forces de sécurité somaliennes en Ouganda, où elle a détaché 38 militaires.

Cependant, l'excellent travail accompli par les forces navales dans la prévention et la poursuite des actes de piraterie contraste avec le fort degré d'impunité dont jouissent les personnes arrêtées pour des actes de piraterie, ce qui nuit gravement à l'efficacité de l'effort international. Bien que les causes de la piraterie soient multiples et complexes – et nous sommes tous d'accord qu'il faut les traiter de manière exhaustive –, il nous paraît indispensable et urgent de régler ce paradoxe par une action aux plans juridique, judiciaire et pénitentiaire pour réduire le degré d'impunité.

Le rapport de M. Jack Lang, Conseiller spécial du Secrétaire général pour les questions juridiques liées à la piraterie au large des côtes somaliennes (S/2011/30, annexe), propose des pistes précieuses qui méritent d'être examinées. Nous convenons qu'il est essentiel de développer et de renforcer les capacités institutionnelles des pays de la région dans les domaines juridique, judiciaire et pénitentiaire afin d'inverser la tendance qui favorise la propagation et la perpétuation des actes de piraterie. Les initiatives juridiques doivent viser non seulement les auteurs physiques, mais aussi ceux qui planifient et dirigent ces activités et en profitent. Cela exigera d'améliorer les moyens d'enquête et de preuve, mais aussi une participation plus active de tous les pays qui prennent part à cette initiative.

Les mesures que je viens d'indiquer – en particulier celles relevant du domaine juridictionnel – seraient plus facilement mises en œuvre si le Conseil de sécurité adoptait le plus rapidement possible une

nouvelle résolution. Outre le fait qu'une telle résolution doit traiter des nombreux aspects requis pour une stratégie de lutte contre la piraterie, l'Espagne estime qu'elle doit aussi être axée sur les aspects juridiques et inclure au moins trois éléments fondamentaux : encourager un renforcement des moyens d'enquête et de preuve; garantir un traitement conforme au droit international humanitaire pour les personnes incarcérées, mises en examen ou reconnues coupables d'actes de piraterie; et décider de mettre en place rapidement des tribunaux somaliens qui se saisiront des cas d'actes de piraterie commis dans le Somaliland, dans le Puntland et dans tous les pays voisins. Du personnel judiciaire de pays tiers pourrait travailler dans ces tribunaux.

S'agissant de l'élaboration et de l'adoption d'une telle résolution, le Conseil de sécurité peut compter sur le plein appui et la coopération de l'Espagne, car nous sommes convaincus que cela contribuerait à combler les nombreuses lacunes dont souffre actuellement l'appareil judiciaire, un élément clef de l'effort international coordonné par le Groupe de contact sur la lutte contre la piraterie au large des côtes somaliennes qui exige une efficacité maximale en matière de prévention et de dissuasion.

Malgré la complexité et l'ampleur considérable que ne cesse de prendre la piraterie, l'Espagne est convaincue que la tendance peut encore être inversée. Nous devons avant tout agir avec détermination et sans tarder pour renforcer les instruments de lutte contre la piraterie, car la poursuite de ce phénomène pourrait constituer un obstacle difficile à surmonter à la réalisation de l'objectif consistant à construire une Somalie dotée d'institutions solides et compétentes à même d'œuvrer en faveur de la sécurité et au développement du peuple somalien. Nous espérons tous qu'un tel scénario sera bientôt réalisé.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne la parole au représentant du Qatar.

M. Al-Nasser (Qatar) (*parle en arabe*) : Je vous félicite, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité ce mois et d'avoir choisi la question de la Somalie pour le débat thématique organisé sous votre présidence. Par votre intermédiaire, je voudrais remercier le Secrétaire général pour sa participation à la présente séance et saluer S. E. M. Mohamed Abdullahi Mohamed, Premier Ministre du Gouvernement fédéral de transition de la Somalie, à qui nous souhaitons, au nom du Gouvernement de l'État du Qatar, plein succès dans la mise en œuvre de son programme ambitieux au service de son pays.

Ces dernières années, et depuis la tenue de la conférence de Djibouti, la Somalie a connu des avancées positives aux niveaux national, régional et international. Cependant, les menaces auxquelles ce pays continue d'être exposé exigent un appui soutenu de la communauté internationale.

Nous condamnons toutes les formes de violence et tous les actes qui menacent la stabilité et la sécurité des Somaliens, le Gouvernement internationalement reconnu et les forces internationales, et nous déplorons les victimes enregistrées dans leurs rangs. Nous saisissons également cette occasion pour exprimer notre reconnaissance à l'Union africaine et aux pays qui fournissent des contingents à la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM). La sécurité demeurant le défi le plus difficile que les institutions fédérales de transition doivent relever, il faut accroître le niveau de l'aide fournie à l'AMISOM.

Le problème de la piraterie au large des côtes somaliennes a pris une ampleur sans précédent. Les mesures militaires prises pour dissuader les pirates et protéger les navires marchands dans l'océan Indien s'imposent. Il importe toutefois également de mettre fin à l'impunité dont jouissent les pirates.

Nous avons affirmé à plusieurs occasions que la question de la Somalie ne devait pas être envisagée uniquement comme un problème lié à la sécurité. En effet, toute démarche visant à pallier l'absence de stabilité sécuritaire ne saurait être efficace si elle ne traite pas de ses différents aspects et ne s'inscrit pas dans un cadre de coopération et de coordination étroites entre l'ONU, l'Union africaine, la Ligue des États arabes et les autres organisations sous-régionales, conformément au Chapitre VIII de la Charte.

La Somalie était considérée comme un pays oublié. Il sera essentiel de coordonner les efforts pour aider ce pays, grâce à la coopération entre le Conseil de sécurité, l'Assemblée générale et les organismes spécialisés conformément à leurs mandats. Il incombe à la communauté internationale de faire tout son possible pour mettre un terme à une des crises les plus graves au monde.

Une version plus complète de ma déclaration a été distribuée aux membres du Conseil.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne la parole au représentant des Émirats arabes unis.

M. Al-Jarman (Émirats arabes unis) (*parle en arabe*): Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé la présente séance pour débattre de la situation en Somalie. Je salue également la présence de S. E. M. Mohamed Abdullahi Mohamed, Premier Ministre de la Somalie.

Mon pays a suivi de près les nombreuses souffrances endurées par le peuple somalien durant les deux dernières décennies, y compris les divisions politiques internes, l'insécurité, les conflits persistants et les troubles qui secouent le pays, et le déplacement de plus de 2 millions de Somaliens à ce jour. Nous sommes extrêmement préoccupés par la poursuite de cette situation regrettable et de la menace qu'elle représente aux niveaux régional et international, et nous réaffirmons notre plein appui à toutes les initiatives et à tous les efforts conjoints de l'ONU et de l'Union africaine visant à permettre au Gouvernement fédéral de transition de mener à bien sa stratégie de réconciliation et de lutte contre l'extrémisme, dans le cadre du processus de Djibouti.

Nous appelons également les parties somaliennes, et leurs dirigeants en particulier, à assumer la responsabilité principale du rétablissement de la paix et de la sécurité dans leur pays. À cet égard, nous insistons sur la nécessité d'élaborer une stratégie d'appui international globale et réelle ainsi qu'une feuille de route politique claire et pour le développement qui permette au peuple somalien de surmonter les épreuves actuelles et favorise l'instauration de la paix, de la sécurité et de la stabilité sur tout le territoire somalien et dans ses eaux territoriales.

Les Émirats arabes unis s'engagent à continuer de respecter les résolutions de l'ONU, en particulier celles concernant l'embargo sur les armes visant la Somalie et à continuer de fournir toutes formes d'assistance au peuple somalien pour lui permettre de surmonter la situation d'urgence humanitaire dans le pays. Nous appelons à un renforcement de l'appui international à la Somalie, notamment dans plusieurs domaines essentiels.

Premièrement, il faut appuyer le processus politique et traiter la question de la sécurité dans le pays. Pour cela, il faut soutenir les efforts de dialogue politique entre toutes les parties et entités somaliennes, y compris au sein des institutions fédérales de transition, ainsi qu'avec les groupes qui ne participent toujours pas au processus de paix de Djibouti afin de les encourager à prendre part à ce processus et de garantir la cessation de tous les actes de violence qui continuent d'être commis dans le pays, dont les actes extrémistes et d'autres actes ciblant les travailleurs humanitaires.

Deuxièmement, il faut répondre à la situation humanitaire tragique en Somalie. À cette fin, la communauté internationale doit renforcer son appui au Gouvernement fédéral de transition de la Somalie dans les domaines humanitaire, financier et économique pour lui permettre de faire face aux conséquences de la sécheresse dont souffre le pays et de mettre en œuvre les programmes de réforme, de relèvement et de redressement de l'économie somalienne. Il sera ainsi possible de reconstruire le pays et de trouver des sources de revenus licites pour remplacer les combats et la piraterie auxquels participent actuellement des centaines de jeunes Somaliens. Nous faisons référence ici à l'aide humanitaire que les Émirats arabes unis ont récemment fournie à la Somalie – et qui représente 149 tonnes de produits alimentaires – en espérant que tous les États prendront des initiatives similaires dans le domaine humanitaire pour apaiser les souffrances actuelles du peuple somalien.

Troisièmement, il faut lutter contre la piraterie et le vol à main armée au large des côtes somaliennes, dans le golfe d'Aden et l'océan Indien. Il s'agit d'un phénomène en pleine expansion qui fait peser une menace sur la navigation et le commerce internationaux, notamment sur l'acheminement de l'aide humanitaire au continent africain, et tous les efforts déployés à ce jour par la communauté internationale n'ont pu en venir à bout. En outre, selon les chiffres publiés par l'Organisation maritime internationale, la piraterie provoque des pertes financières phénoménales de près de 12 milliards de dollars par an.

Aussi, en tant que pays touché et qui a joué un rôle actif en terme d'appui au Groupe de contact sur la lutte contre la piraterie au large des côtes somaliennes et ses quatre groupes de travail, les Émirats arabes unis appellent la communauté internationale à mettre au point une stratégie globale à long terme pour lutter contre ce phénomène et l'éradiquer. Une telle stratégie doit permettre aussi de traduire en justice ceux qui se rendent responsables d'actes de piraterie, ceux qui les encouragent et les commanditaires, de manière à pouvoir l'éradiquer et y mettre un terme.

À cet égard, nous appuyons les options et les recommandations concernant ce problème contenues dans le dernier rapport du Représentant spécial du Secrétaire général (S/2011/30, annexe). Nous tenons aussi à ce que les activités de lutte contre la piraterie soient partie intégrante de la stratégie globale de l'Accord de Djibouti.

Pour terminer, mon pays, qui a accueilli dans le passé de nombreux forums sur la lutte contre la piraterie en mer, espère que la conférence de haut niveau qui doit se tenir à Dubaï du 17 au 19 avril sur le thème « Menace mondiale, réponses régionales : forger une approche commune face à la piraterie maritime » contribuera à appuyer et à renforcer les efforts que déploient actuellement la communauté internationale pour lutter contre ce phénomène.

Enfin, nous réaffirmons notre position, demandant que tout effort international ou régional entrepris pour restaurer la sécurité et la stabilité et relancer le développement de ce pays soit mené dans le strict respect de la souveraineté, de l'indépendance, de l'unité et de l'intégrité territoriale de la Somalie.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Norvège.

M. Wetland (Norvège) (*parle en anglais*) : En tant que membre fondateur du Groupe de contact international et Président du Groupe des amis de la Somalie ici à New York, la Norvège est profondément impliquée dans le processus de paix en Somalie. La Norvège continuera de fournir une assistance en matière de paix, de réconciliation et de formation des effectifs de police. Nous poursuivrons notre coopération aussi bien avec le Gouvernement fédéral de transition qu'avec les administrations régionales qui fonctionnent. Nous avons aussi décidé récemment de verser une contribution de quelque 30 millions de dollars en aide humanitaire à la Somalie en 2011.

Tandis que les combats se sont intensifiés, une sévère sécheresse est venue exacerber la déjà grave crise humanitaire qui frappe de nombreuses parties du pays. Il est urgent d'améliorer l'accès de l'aide humanitaire à toutes les régions de la Somalie.

Il est alarmant que les institutions fédérales de transition soient très en retard dans l'accomplissement des tâches qu'elles doivent achever avant l'expiration de leur mandat en août. Nous déplorons la décision inopportune du Parlement fédéral de transition de prolonger unilatéralement son mandat pour une nouvelle période de trois ans.

Nous devons agir d'urgence pour jeter les fondements d'une plate-forme politique plus large et d'un processus politique plus ouvert, notamment avec les administrations régionales, en vue de constituer la base d'un processus d'après transition plus pacifique. Les institutions fédérales de transition ne peuvent se permettre une autre lutte intestine pour le pouvoir; elles doivent plutôt s'employer à relever les défis urgents auxquels se heurtent la Somalie et sa population.

La communauté internationale doit être unie dans l'action pour assister et aider la Somalie, avec les moyens disponibles, à surmonter les difficultés actuelles et à restaurer la paix, la sécurité et la stabilité dont a si cruellement besoin le peuple somalien. Nous nous félicitons de ce que la Mission de l'Union africaine en Somalie (UA), l'Autorité intergouvernementale pour le développement et le Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie aient récemment adopté la stratégie régionale conjointe pour mieux coordonner leurs efforts. À cet égard, je voudrais rendre hommage aux braves Casques bleus ougandais et burundais.

L'absence d'une présence internationale effective à Mogadiscio et dans le sud de la Somalie ne nous permet pas d'avoir une idée claire de la situation politique et humanitaire sur le terrain. Nous demandons une présence internationale accrue en 2011.

La piraterie menace de manière dramatique les activités humanitaires et commerciales. La menace pèse aussi bien sur les communautés locales en Somalie que sur les centaines d'otages retenus à terre et à bord des bateaux détournés. Nous convenons tous qu'une solution durable au problème de la piraterie se trouve sur la terre ferme et dépend du développement efficace des institutions de l'État somalien. Mais il nous faut entretemps contenir le phénomène. Il est essentiel que les pirates, leurs chefs et leurs commanditaires soient traduits en justice. À cette fin, il nous faut coordonner les efforts en matière de collecte, d'analyse et de partage des renseignements relatifs aux flux financiers liés à la piraterie.

Il importe de coopérer avec les autorités somaliennes nationales et régionales compétentes et avec d'autres pays dans la région. Nous avons pris bonne note du rapport (S/2011/30, annexe) de M. Jack Lang, Conseiller spécial du Secrétaire général. Le

rapport contient certaines propositions qui, nous l'espérons, seront mises en œuvre.

En 2011, la Norvège affectera près de 5 millions de dollars à la lutte contre la piraterie, notamment à des mesures destinées à renforcer le secteur de la justice. Ce montant comprendra aussi une nouvelle contribution versée au fonds d'affectation spéciale créé par le Groupe de contact sur la lutte contre la piraterie au large des côtes somaliennes. Nous encourageons les autres pays à faire de même.

Enfin, je tiens à saluer mon ancien collègue Augustine Mahiga et à le féliciter de l'important et remarquable travail qu'il fait pour venir en aide au peuple somalien.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Thaïlande.

M. Kittichaisaree (Thaïlande) (*parle en anglais*) : Ma délégation félicite la délégation chinoise d'avoir organisé cet important et opportun débat public sur une stratégie globale pour la restauration de la paix et de la sécurité en Somalie. Je voudrais centrer mon intervention sur la question de la piraterie au large des côtes somaliennes.

La Thaïlande est vivement préoccupée par le problème de la piraterie en Somalie, qui a gagné en ampleur et en intensité et dont la fréquence s'est accrue. Les bateaux de pêche et de commerce thaïlandais sont parfois détournés par les pirates somaliens. La Thaïlande estime que la piraterie en Somalie est symptomatique de divers autres facteurs. Pour que la lutte contre la piraterie soit efficace, c'est à ces facteurs et aux causes profondes qu'il faut s'attaquer de façon simultanée et globale en adoptant des solutions à court, moyen et long terme.

La Thaïlande pense qu'une solution durable au problème de la piraterie au large des côtes somaliennes passe par la restauration de la paix et de la sécurité en Somalie. Il faut établir et maintenir la primauté du droit. Il faut promouvoir le développement économique pour créer des possibilités d'emploi comme options de recharge viables à la piraterie. L'aide et l'assistance internationales et régionales à la Somalie sont essentielles pour lui permettre de développer son économie et éradiquer la pauvreté, tout comme l'est le renforcement des capacités de la Somalie pour qu'elle instaure la stabilité et la sécurité politiques et économiques.

Une solution à moyen terme pourrait être la « somalisation » de la lutte contre la piraterie, comme le propose M. Jack Lang, Conseiller spécial du Secrétaire général pour les questions juridiques liées à la piraterie (S/2011/30, annexe). La communauté internationale devrait examiner sérieusement ses 25 propositions, notamment la possibilité de mettre en place des tribunaux spéciaux et de créer deux prisons spéciales au Puntland et au Somaliland pour y détenir les pirates présumés. Le coût de cette opération est évalué à environ 25 millions de dollars et devrait être supporté, comme il le propose, par l'ONU, l'Union africaine, l'Union européenne et d'autres organisations et parties prenantes.

Il faut faire en sorte que le prix à payer par les auteurs d'actes de piraterie soit si élevé que la piraterie ne soit plus une entreprise hautement lucrative comportant relativement peu de risques. Il convient, à cette fin, de s'attaquer au problème de l'impunité et il existe une solution à court terme : dissuader les auteurs de commettre des actes de piraterie et des vols à main armée en mer en réprimant et en traduisant en justice les pirates et les personnes impliquées dans cette entreprise criminelle, notamment les groupes organisés nationaux et transnationaux. La compétence universelle à l'égard de la piraterie et la pénalisation des actes proscrits par divers protocoles et conventions devraient être des instruments utiles pour atteindre cet objectif. Une autre mesure de dissuasion déjà en place, et que la Thaïlande appuie, figure dans plusieurs résolutions du Conseil de sécurité, à savoir l'imposition d'un embargo sur certaines armes, d'interdictions de voyager et du gel des avoirs des personnes et entités qui perpétuent l'instabilité en Somalie, notamment celles qui sont susceptibles de soutenir les actes de piraterie ou d'y prendre part.

En ce qui concerne la Thaïlande, du 8 septembre 2010 au 14 janvier 2011, la marine royale thaïlandaise a déployé, dans le golfe d'Aden et au large des côtes somaliennes, son équipe spéciale de lutte contre la piraterie, composée de 371 membres du personnel de la marine royale thaïlandaise, ainsi que 2 navires, 2 hélicoptères et 2 unités d'opérations spéciales pour participer aux patrouilles des Forces maritimes combinées dans le Couloir de transit international recommandé. Le 28 février dernier, nos experts ont pris part à la réunion du Groupe de travail 3 du Groupe de contact sur la lutte contre la piraterie au large des côtes somaliennes, présidé par les États-Unis, pour débattre du renforcement de la vigilance, de la protection et des

autres moyens à disposition des navires de commerce et coordonner les efforts internationaux de lutte contre la piraterie dans le golfe d'Aden et au large des côtes somaliennes. Je serai moi-même l'un des intervenants à la réunion sur le thème « La piraterie : questions juridiques et politiques », qui sera organisée le 16 mars par le Bureau de l'Observateur permanent de l'Organisation consultative juridique pour les pays d'Asie et d'Afrique, ici au Siège de l'Organisation des Nations Unies.

La Thaïlande espère que ses contributions concrètes ont aidé à remédier au problème de la piraterie au large des côtes somaliennes. Nous espérons poursuivre le dialogue et la coopération pour définir une stratégie internationale coordonnée permettant de lutter contre la piraterie dans toutes ses dimensions et d'instaurer en particulier une paix, une stabilité et une prospérité durables pour la nation et le peuple somaliens.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République-Unie de Tanzanie.

M. Sefue (République-Unie de Tanzanie) (*parle en anglais*) : Ma délégation vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir pris l'initiative de convoquer le présent débat public sur la situation en Somalie, qui nous préoccupe vivement, la Tanzanie étant l'un des États Membres les plus durement touchés par l'insécurité et l'instabilité en Somalie.

Nous nous félicitons des efforts et de la coopération de la communauté internationale pour déployer des capacités de lutte contre la piraterie dans la corne de l'Afrique. Nous demandons à présent que ces efforts salutaires en haute mer s'accompagnent d'efforts de même ampleur pour s'attaquer de manière globale aux facteurs socioéconomiques et sécuritaires déclencheurs sur terre en Somalie. Se contenter de renforcer la présence internationale en mer ne règlera pas le problème, et ne fera, au contraire, que repousser les pirates plus à l'est et au sud.

La Tanzanie continuera à tout mettre en œuvre pour assurer la sécurité de ses eaux. Toutefois, nos capacités en la matière sont limitées face à la recrudescence de la piraterie. Nous remercions les partenaires bilatéraux qui nous ont aidés à renforcer nos capacités afin d'intervenir plus efficacement, mais nous avons indubitablement besoin d'un appui accru pour renforcer nos moyens de surveillance, de contrôle et de dissuasion en mer. Nous demandons aux membres du Conseil, ainsi qu'à tous ceux qui sont en mesure de nous aider, de bien vouloir nous apporter ce soutien.

La Tanzanie est de son côté disposée à assumer sa part de responsabilité, dans la limite de ses capacités, pour poursuivre en justice les pirates accusés. Nous nous réjouissons à la perspective de travailler avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime pour évaluer nos capacités et l'appui nécessaire en la matière.

Il incombe au premier chef au Gouvernement fédéral de transition de Somalie de jouer un rôle moteur pour mettre en place un processus politique ouvert à tous qui mènera à la fin du conflit en Somalie et de renforcer les institutions et les capacités nationales pour qu'elles puissent répondre aux attentes du peuple somalien. Nous nous félicitons des engagements pris à cet égard, ce matin dans cette salle, par le Premier Ministre, S. E. Mohamed Abdullahi Mohamed. Nous encourageons et exhortons les autorités somaliennes à rester unies et déterminées à faire avancer ce processus.

La réalisation des tâches de transition doit être accélérée. La Tanzanie n'appuie pas la décision du Parlement somalien de proroger unilatéralement son mandat pour une nouvelle période de trois ans. Dans le même ordre d'idées, toutes les autres parties au processus de paix et de réconciliation doivent se montrer coopératives et contribuer à l'obtention de résultats rapides et fructueux. La communauté internationale et, de toute évidence, le Conseil de sécurité, doivent être prêts à sanctionner ceux qui sabotent le processus.

La Tanzanie est préoccupée par la dégradation de la situation sécuritaire et humanitaire en Somalie, et appelle au renforcement de l'aide humanitaire. Nous rendons hommage à l'Ouganda et au Burundi qui fournissent l'essentiel des contingents de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM). Nous demandons au Conseil de sécurité de soutenir sans réserve l'AMISOM. L'Afrique montre son esprit d'initiative sur ce sujet.

Il importe que le Conseil appuie, accepte et avalise les demandes précises formulées par le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, notamment l'élargissement et le renforcement de l'appui à l'AMISOM, l'imposition d'un blocus naval et d'une zone d'exclusion aérienne au-dessus de la Somalie, l'imposition de sanctions contre ceux qui entravent le processus de paix et de réconciliation, l'adoption d'une

stratégie intégrée et globale s'attaquant à tous les problèmes sous-jacents qui font le lit de la piraterie et l'engagement de faire de l'AMISOM une opération de maintien de la paix des Nations Unies.

La situation en Somalie pose une grave menace à la paix et à la sécurité dans la région et au-delà. La Somalie n'est pas un problème africain; c'est un problème mondial qui relève pleinement des prérogatives et du mandat du Conseil de sécurité. La Tanzanie salue les efforts déployés, dans des conditions très difficiles, par le Représentant spécial du Secrétaire général, S. E. l'Ambassadeur Augustine Mahiga. Il mérite le plein soutien et l'entière coopération de toutes les parties en Somalie et de tous les membres de la communauté internationale.

Enfin, la Tanzanie rend hommage à tous les hommes et femmes qui servent l'AMISOM et à tous ceux qui apportent une assistance humanitaire, notamment ceux qui ont perdu la vie pour la cause de la paix et de l'aide humanitaire en Somalie. Nous adressons nos sincères condoléances à leurs gouvernements, à leurs familles et à leurs proches.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Ukraine.

M. Sergeyev (Ukraine) (*parle en anglais*) : Au nom de la délégation ukrainienne, je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir convoqué cette réunion importante et d'avoir invité l'Ukraine à y participer. Je voudrais également souhaiter à la délégation chinoise plein succès dans l'exercice de ses hautes fonctions à la présidence du Conseil de sécurité.

Faisant sienne la déclaration prononcée par l'Union européenne, ma délégation voudrait faire part de certaines vues, à titre national.

Incontestablement, l'insécurité et la situation explosive en Somalie exigent toute notre attention, puisqu'elles ont des incidences non seulement sur la population du pays mais aussi sur toute la région de la corne de l'Afrique, et, à vrai dire, sur le monde entier. Bien que le processus devant conduire à l'instauration de la paix, de la stabilité et de la prospérité demeure la responsabilité des Somaliens, la communauté internationale peut et doit absolument aider la Somalie à mener à bien cette tâche difficile.

Étant donné que la crise humanitaire s'aggrave dans le pays, que le nombre d'affrontements violents et de pertes en vies humaines augmente et que les institutions de transition n'ont jusqu'à présent pas été en mesure d'établir un dialogue constructif avec les autres parties prenantes du processus de réconciliation politique somalien, il revient aujourd'hui à la communauté internationale de trouver une nouvelle stratégie, plus intégrée et plus globale, pour la Somalie. À cet égard, nous nous félicitons de l'adoption récente par le Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie, la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) et l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) de la Stratégie régionale conjointe pour la Somalie, qui propose une approche commune face aux problèmes politiques, sécuritaires, humanitaires, institutionnels et financiers auxquels se heurte le processus de paix dans le pays.

En dépit de la récente décision unilatérale prise par le Parlement somalien de proroger son mandat pour trois années, l'Ukraine espère toujours que le Gouvernement fédéral de transition se montrera à la hauteur de la confiance placée en lui en tant qu'autorité de transition crédible en Somalie. Cependant, l'Ukraine préférerait que la période de transition soit écourtée et aille de pair avec une réforme des institutions de transition et la poursuite du processus constitutionnel dans le pays. C'est pourquoi nous réaffirmons notre plein appui à l'Ambassadeur Mahiga, Représentant spécial du Secrétaire général pour la Somalie, dans l'exécution de son mandat.

Les activités militaires visant à assurer la sécurité en Somalie sont également d'une importance capitale. Par conséquent, il faut progresser davantage dans le déploiement des effectifs supplémentaires de l'AMISOM, tel qu'autorisé par le Conseil de sécurité. L'Ukraine rend hommage aux soldats de l'Union africaine déployés en Somalie, car ils paient un lourd tribut pour les succès enregistrés par l'AMISOM.

Un autre élément de plus en plus inquiétant dans le contexte de la situation en Somalie est la piraterie maritime qui sévit au large des côtes somaliennes et dans les eaux de la mer d'Arabie. L'Ukraine est favorable au renforcement de la présence internationale navale dans la partie ouest de l'océan Indien et dans la mer d'Arabie. À cet égard, nous saluons les efforts déployés par l'Opération Atalante, Force navale de l'Union européenne, et les autres forces maritimes qui opèrent au large des côtes de la Somalie.

Malheureusement, en dépit des efforts considérables déployés par les acteurs engagés dans la lutte contre la piraterie, on est loin de venir à bout de ce fléau. Les tactiques des pirates ont évolué et le

nombre total de leurs attaques a augmenté. Pire encore, le niveau de la violence des pirates à l'encontre des équipages des navires qu'ils prennent pour cible a augmenté considérablement. Actuellement, les pirates séquestrent leurs otages pendant 190 jours en moyenne, ce qui représente le double de la période moyenne de détention en 2009. Dans ce contexte, l'Ukraine appelle tous les acteurs concernés, notamment les États du pavillon et le secteur des transports maritimes, à s'engager plus activement dans le processus de règlement des problèmes auxquels se heurtent les gens de mer et leurs familles, qui sont exposés en permanence à la menace de la piraterie. S'il est vrai que l'application de meilleures pratiques de gestion élaborées par le secteur des transports maritimes a permis d'améliorer les conditions de sécurité des gens de mer et a considérablement contribué à réduire le nombre de détournements de navires, il convient de trouver d'urgence une solution durable à ce problème, qui tienne compte de ses causes profondes.

Toutefois, nous convenons à l'unanimité que le problème de la piraterie somalienne trouvera une solution durable sur terre, et non en mer. Dans ses efforts de répression des actes de piraterie commis en mer, la communauté internationale doit explorer davantage les moyens de créer des capacités navales et judiciaires régionales, afin de permettre à la Somalie d'assurer le maintien de l'ordre dans ses eaux maritimes et de traduire les pirates en justice. À notre avis, les idées avancées dans son dernier rapport (S/2011/30) par M. Jack Lang, Conseiller spécial du Secrétaire général pour les questions juridiques liées à la piraterie au large des côtes somaliennes, sont raisonnables, notamment la proposition visant à mettre en place un dispositif comprenant deux juridictions spécialisées au Puntland et au Somaliland et une cour spécialisée somalienne extraterritoriale dans un pays étranger. En particulier, M. Lang envisage la création d'installations de détention nécessaires en Somalie, étant donné que l'absence d'arrangements en matière pénitentiaire a été citée comme l'un des principaux obstacles à l'engagement de poursuites contre les pirates.

À notre avis, il est grand temps que le Conseil de sécurité prenne des mesures pour lutter contre l'impunité dont jouissent les pirates somaliens, sur la base du travail accompli par le Secrétaire général et son Conseiller spécial, ainsi que par le Groupe de contact sur la lutte contre la piraterie au large des côtes somaliennes. Ainsi, nous, les États Membres de l'ONU, prouverons notre engagement sincère à coopérer en vue de la répression des actes de piraterie somaliens, dans toute la mesure du possible.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Tadjikistan.

M. Noziri (Tadjikistan) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de faire la présente déclaration au nom des États membres de l'Organisation de la Conférence islamique (OCI).

Tout d'abord, nous voudrions remercier le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, et le Représentant spécial du Président de la Commission de l'Union africaine pour la Somalie, M. Boubacar Diarra, de leurs importants exposés. Nous saluons la présence du Premier Ministre du Gouvernement fédéral de transition de la Somalie, M. Mohamed Abdullahi Mohamed. Nous tenons également à remercier sincèrement la présidence chinoise du Conseil de sécurité d'avoir convoqué la présente séance au moment opportun et d'avoir donné à l'OCI l'occasion d'intervenir.

Depuis le début du conflit somalien, il y a près de 20 ans, l'OCI a toujours accordé la plus haute priorité à la situation de ce pays, qui est un État membre fondateur de l'OCI. La crise somalienne a toujours été inscrite à l'ordre du jour de tous les sommets de l'OCI et des conférences des Ministres des affaires étrangères, notamment leurs réunions annuelles de coordination tenues à New York.

L'OCI est resté en contact étroit avec l'ONU et a travaillé de concert avec celle-ci en vue de trouver les moyens de rétablir la paix et la sécurité en Somalie. Dans le même esprit, nous voudrions rendre un hommage particulier à M. Augustine Mahiga, Représentant spécial du Secrétaire général pour la Somalie, pour le rôle louable qu'il a joué et l'excellent travail qu'il a accompli pour veiller à ce que les efforts de tous les acteurs concernés visant à rétablir la paix, la sécurité et la stabilité en Somalie aboutissent à des résultats concrets.

Malgré l'engagement ferme, renouvelé par l'OCI et par l'ensemble de la communauté internationale, qui a abouti à la signature de l'Accord de paix de Djibouti, actuellement en cours de mise en œuvre, la Somalie n'est pas encore malheureusement parvenue à une paix durable. En dépit de plusieurs conférences internationales, auxquelles l'OCI a participé activement, organisées en vue d'exprimer notre

solidarité et notre appui au Gouvernement fédéral de transition dirigé par le Président Cheikh Charif Cheikh Ahmed, la Somalie est toujours à la croisée des chemins et la situation en matière de sécurité reste précaire. Étant donné l'investissement considérable fait dans le projet somalien jusqu'à présent, il nous incombe à tous, parties prenantes, de continuer à coopérer avec le Gouvernement pour protéger et préserver notre investissement collectif, dans l'intérêt de la paix et de la sécurité régionales et internationales.

Afin de démontrer concrètement son engagement envers la Somalie, l'OCI a également accueilli la seizième session du Groupe de contact international sur la Somalie à Djeddah. Malheureusement, la violence et les attaques terroristes de la part des groupes extrémistes militants qui veulent renverser le Gouvernement fédéral de transition internationalement reconnu se poursuivent sans relâche, aggravant la situation humanitaire déjà effroyable qui règne en Somalie.

Nous espérons qu'avec la nomination du nouveau Premier Ministre et de son gouvernement, le Gouvernement fédéral de transition continuera à s'attacher à réaliser la réconciliation nationale et évitera toute distraction afin d'achever, au moyen d'un processus n'excluant personne, les tâches essentielles qui restent à accomplir au cours de la période de transition.

La communauté internationale doit encourager le Gouvernement à promouvoir le dialogue et la réconciliation avec les groupes qui renoncent à la violence et se rallient au processus de paix. Cependant, nous devons également faire preuve d'une grande détermination pour combattre et vaincre les saboteurs et les ennemis de la paix et du progrès. J'exhorte les participants à la présente séance à leur envoyer un message clair et fort, pour qu'ils comprennent que les activités terroristes et la violence ne leur serviront à rien et ne seront jamais récompensées.

Comme nous le savons tous, la sécurité et le développement se renforcent mutuellement. Il faut donner espoir aux Somaliens par le biais de la réhabilitation, de la reconstruction et du développement économique, afin de rendre leur vie plus pleine et digne d'être vécue. À cette fin, le Gouvernement somalien actuel a besoin d'un large appui international pour mettre en place un fondement économique et des institutions viables. Je saisis cette occasion pour réaffirmer notre solidarité indéfectible au peuple somalien et l'assurer une fois de plus que l'OCI ne cessera jamais de soutenir ce pays. À cet égard, j'ai le plaisir d'annoncer que l'OCI a ouvert un bureau d'affaires humanitaires en Somalie et a signé un accord avec le Programme alimentaire mondial et de nombreux autres partenaires internationaux pour la mise en œuvre d'un programme global de sécurité alimentaire qui couvre le sud et le centre de la Somalie, ainsi que les zones les plus touchées. Dans sa première phase, ce programme permettra de venir en aide à environ 400 000 citoyens somaliens.

Enfin, en ce moment où nous nous efforçons de gagner la confiance des Somaliens, il faut que ceux-ci se rendent compte que la communauté internationale tient ses promesses. En effet, la stabilisation de la Somalie est un investissement précieux dans la paix mondiale, à l'égard de laquelle nous ne pouvons pas nous permettre de faiblir ou de faire des compromis. Dans le cadre de ce projet important de consolidation de la paix, les Somaliens eux-mêmes ont d'énormes responsabilités à assumer, et nous devons tous nous efforcer, individuellement et collectivement, de remplir de façon satisfaisante notre part du contrat. Puisse ce débat porter les fruits désirés afin de jeter les bases d'une paix permanente en Somalie.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Érythrée.

M. Desta (Érythrée) (*parle en anglais*) : Il semble que je sois presque le dernier orateur, et la déclaration que j'ai préparée est très brève. Je tiens à saisir cette occasion pour vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de mars. Je voudrais également vous remercier d'avoir organisé ce débat public sur la situation en Somalie, problème auquel ma délégation accorde une grande importance compte tenu des conséquences graves qu'il a pour la population somalienne, la sous-région et bien au-delà.

La situation en Somalie implique plusieurs questions pressantes, et c'est la raison pour laquelle une stratégie globale est essentielle à la paix et la stabilité de l'ensemble du pays. Cela étant, afin de respecter le temps de parole imparti à chaque orateur, je voudrais limiter ma déclaration au volet politique de la situation en Somalie.

Aux yeux de ma délégation, un consensus se fait jour sur la meilleure manière d'aborder la crise en Somalie. Prenant en compte les réalités sur le terrain, et après avoir procédé à une évaluation réaliste de la

situation en Somalie, de nombreux États Membres de l'Organisation des Nations Unies, y compris les membres du Conseil de sécurité, appellent maintenant à la mise en place d'un processus politique sans exclusive, dirigé et assumé par les Somaliens, afin d'apporter paix et stabilité à la Somalie. Ma délégation s'aperçoit que cette approche positive donne lieu à une certaine résistance, ce qui est prévisible, de la part de parties désireuses de conserver des politiques et des dispositions qui ont échoué à se traduire par une quelconque amélioration. Par ailleurs, nous ne pouvons que remarquer les efforts concertés ayant pour but de maintenir le statu quo, alors même que l'implication militaire d'acteurs extérieurs se poursuit sans relâche en Somalie.

L'on s'accorde enfin de plus en plus, après beaucoup de temps, sur le fait qu'un processus politique dirigé par les Somaliens s'impose. Ce consensus est le fruit d'évaluations honnêtes des réalités passées et actuelles. L'Érythrée est prête à reconnaître que, même avec une nouvelle approche, la crise somalienne ne trouvera pas de solution miracle. Cependant, rien d'autre n'a donné de résultats et nous devons au peuple somalien de lui accorder le délai et la chance nécessaires pour résoudre ses propres problèmes et pour préserver le processus d'une ingérence négative et destructrice.

L'Érythrée se félicite du consensus naissant concernant la nécessité d'un processus politique somalien sans exclusive et se tient prête à apporter sa propre contribution constructive, toute modeste soit-elle. À cet égard, je voudrais souligner que nous sommes disposés à coopérer activement avec les bons offices du Secrétaire général et avec tous les États Membres dans la quête de la paix et de la stabilité en Somalie.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République de Corée.

M. Park In-Kook (République de Corée) (*parle en anglais*) : Je voudrais pour commencer vous remercier, Monsieur le Président, de m'avoir permis de participer, en tant que dernier orateur, à cet important débat public.

Aujourd'hui se tient une importante séance du Conseil de sécurité sur ce sujet, après la séance productive organisée en janvier (voir S/PV.6467). Le Conseil avait alors adopté une déclaration à la presse dans laquelle il apportait son soutien à l'action que mène le Représentant spécial du Secrétaire général (SC/10154). Ma délégation estime qu'il est impératif d'aborder de manière globale les causes sous-jacentes du conflit en Somalie, qui vont au-delà de la piraterie. Nous notons que la paix et la sécurité en Somalie sont intrinsèquement liées à l'instabilité politique du pays, à l'absence de développement et à la crise humanitaire permanente. Il importe que le Conseil s'emploie à trouver des moyens de faire face à l'interdépendance de ces questions, de manière globale et synergique, afin d'aider le peuple somalien tout en consolidant la paix et la sécurité en Afrique de l'Est.

S'agissant de la situation politique en Somalie, la République de Corée souligne qu'il est nécessaire que le Conseil continue d'aider le peuple somalien à chercher la voie d'une gouvernance post-transition. Il convient de continuer à communiquer avec toutes les principales parties prenantes, en ayant constamment en vue l'expiration de la Charte fédérale de transition en août. À cet égard, le rôle des organisations régionales reste crucial. En effet, le Conseil doit poursuivre sa coopération avec l'Union africaine et l'Autorité intergouvernementale pour le développement, à mesure que s'achève le processus de transition.

Dans le même esprit, la communauté internationale doit intensifier ses activités de formation et d'équipement des forces de sécurité somaliennes. Il est essentiel, pour lutter contre le terrorisme, d'appuyer pleinement les institutions chargées de la sécurité du Gouvernement fédéral de transition, en particulier alors que les combats s'intensifient à Mogadiscio ces dernières semaines et que le véritable sens de la fusion d'Al-Shabab et d'Hizbul Islam demeure peu clair.

Mon gouvernement reste très préoccupé par la poursuite de l'activité des pirates et des voleurs à main armée qui attaquent les navires commerciaux et humanitaires sans distinction et se livrent à des prises d'otages au large des côtes somaliennes. Les actes de piraterie et les vols à main armée perpétrés contre les navires au large des côtes somaliennes sont toujours extrêmement inquiétants pour les pays non seulement de la région mais également d'autres régions, y compris la Corée. En janvier, lors d'une opération de sauvetage menée aux termes du mandat de la résolution 1851 (2008), la marine coréenne a livré combat avec succès aux pirates dans le golfe d'Aden et libéré 21 marins à bord d'un navire commercial battant pavillon coréen.

La République de Corée considère que la piraterie est un crime transnational grave qui menace la paix et la stabilité régionales. Les pirates et les voleurs à main armée au large des côtes somaliennes non seulement menacent la sécurité des routes commerciales maritimes et la navigation internationale, mais aussi mettent en danger les efforts visant à soulager les centaines de milliers de Somaliens déjà aux prises avec d'immenses problèmes humanitaires.

Dans ce contexte, la République de Corée s'inquiète tout particulièrement de la situation humanitaire en Somalie et de sa relation cyclique avec la piraterie. Ma délégation prend note du rapport, publié en février, de la Secrétaire générale adjointe aux affaires humanitaires, Mme Valerie Amos, qui fait état de l'aggravation de la crise de malnutrition du fait d'une sécheresse catastrophique. C'est la raison pour laquelle la communauté internationale devrait accroître son aide humanitaire dans tous les domaines. L'aide de 4,5 millions de dollars des États-Unis, accordée par les Nations Unies en janvier, et les 60 millions d'aide supplémentaire sont un bon début, mais ce n'est pas suffisant pour le peuple somalien, dont la situation humanitaire déjà dangereuse continue de se détériorer.

De la même manière, les rapports récemment publiés par le Comité international de la Croix-Rouge montrent que l'année 2010 a vu un nombre record de victimes enregistré à Mogadiscio, ce qui aggrave encore la situation humanitaire sur le terrain. Pour faire simple, ceux qui connaissent les taux les plus élevés de chômage et de malnutrition au monde et auxquels aucune perspective économique viable n'est offerte continueront de prendre part à des actes de piraterie et de rejoindre des groupes armés pour survivre.

Le développement durable ne peut toutefois être réalisé que dans un environnement stable en matière de sécurité. À cet égard, le maintien de la paix doit continuer de faire partie intégrante des activités visant à améliorer la situation en matière de sécurité en Somalie dans le but de promouvoir le développement durable. Ma délégation appuie les activités menées par la Mission de l'Union africaine en Somalie et invite le Conseil et l'ensemble de la communauté internationale à continuer de faciliter sa mission sur le terrain en lui fournissant des ressources et un appui politique plus importants. Un objectif prioritaire à court terme doit être d'assurer le déploiement de 4 000 soldats supplémentaires le plus rapidement possible.

Dans la perspective d'un développement à plus long terme et comme l'a déjà reconnu le Conseil de sécurité, des opportunités économiques et sociales peuvent être créées par la mise en œuvre de programmes de désarmement, démobilisation et réintégration et peuvent servir à réduire l'insécurité et à promouvoir le développement. Les activités de désarmement, démobilisation et réintégration menées actuellement en Somalie doivent être renforcées pour atteindre cet objectif.

Pour terminer, ma délégation demande au Conseil de sécurité de continuer d'agir en amont et de rester vigilant en ce qui concerne les problèmes complexes et solidaires rencontrés en Somalie. La République de Corée appuie pleinement les efforts déployés par le Conseil de sécurité et la communauté internationale pour poursuivre la mise en œuvre de toutes les résolutions pertinentes. Nous espérons vivement que la paix et la sécurité deviendront une réalité en Somalie et que les Somaliens pourront avoir une vie meilleure grâce à un véritable développement économique et politique et à une amélioration sensible de la situation humanitaire.

Le Président (*parle en chinois*) : Il n'y a plus d'orateur inscrit sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 17 h 15.